UNIVERSITÉ DE LIÉGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

16 OCTOBRE 1883.

DISCOURS & RAPPORT

DE

M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

REMISE DU DRAPEAU DONNÉ PAR LE ROI

PROGRAMME DES COURS. DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

LIÉGE

IMPRIMERIE DE CH. AUG. DESOER, LIBRAIRE

—

1883

UNIVERSITÉ DE LIÉGE
L.G.
BIBLIOTHÈQUE

L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SUPÉRIEUR

POUR LES FEMMES

DISCOURS INAUGURAL

Prononcé à la Salle Académique de l'Université de Liége, le 16 octobre 1883

PAR M. LE RECTEUR L. TRASENSTER.

MESSIEURS,

L'année dernière j'ai eu l'honneur de vous entretenir de l'instruction supérieure des femmes. Mon discours a reçu un accueil que je n'aurais pas osé espérer. Il a cependant paru à quelques-uns soutenir une thèse plus curieuse que sérieuse, et à d'autres mettre en lumière un fait qu'il faut subir, mais non favoriser.

Il m'a semblé aussi qu'en Belgique, parmi les partisans de l'instruction supérieure des femmes, bien peu se rendaient compte des conséquences qu'elle entraîne dans l'organisation de l'enseignement moyen. Généralement on n'apprécie pas toute la portée d'une innovation que des publicistes anglais et américains signalent, non seulement comme un fait considérable, mais comme une révolution dans la condition de la femme et dans son action sociale.

Je pense qu'il est utile de faire ressortir la nécessité de mettre l'enseignement moyen des jeunes filles en rapport avec les horizons que leur ouvre l'enseignement universitaire; j'ai, d'un autre côté, reçu de nombreuses informations qui complètent celles que j'avais résumées l'année dernière. J'espère donc que vous voudrez bien me permettre de m'occuper encore, cette année, d'une question qui touche à nos plus chères et à nos plus hautes préoccupations.

Je dois cependant tout d'abord expliquer un mot qui peut vous paraître hyperbolique, celui de révolution appliqué au mouvement merveilleux qui s'est produit en Angleterre en faveur de l'instruction des femmes.

Ce n'est certes pas parce qu'un certain nombre de femmes exerceront la médecine ou la pharmacie que l'état social sera changé; mais, par une conséquence que j'ai déjà signalée, l'admission des femmes aux études supérieures amène, aussi bien dans l'éducation publique que dans l'éducation privée des jeunes filles, des modifications profondes. Elle proclame la légitimité et la nécessité d'un niveau plus élevé pour leur instruction; elle consacre, en un mot, la dignité intellectuelle de la femme.

C'est à cette hauteur que la question a été placée en Angleterre ; c'est ainsi qu'elle a été comprise. Il s'y est formé, pour favoriser la haute éducation des femmes, des associations nombreuses et puissantes, qui comptent à leur tête et dans leurs rangs les ladies les plus distinguées, les hommes les plus considérés, et même les plus éminents, dans l'aristocratie, dans le clergé, dans les sciences, dans le génie civil, dans l'industrie, dans les arts, dans la politique. A Glascow, la fille de la Reine, la marquise de Lorne, est présidente d'honneur d'une de ces associations (1).

L'agitation anglaise en faveur de l'instruction supérieure des femmes a été, suivant la remarque de M. Barnard (2), un des symptômes et une des conséquences du réveil remarquable de la conscience publique sur la question de l'éducation en général. Elle a été, de notre temps, un des phénomènes sociaux les plus frappants qui se soit produit dans cette grande nation.

---

(1) L'association de Glascow a organisé des cours et des conférences faits aux dames par les professeurs de l'université ; ceux-ci délivrent les diplômes. L'institution offre la particularité de donner des cours par correspondance à des élèves répandues partout, même hors d'Europe, jusqu'aux Indes.

(2) M. Barnard, président *of Columbia College*, principale université de New-York. Rapport de 1880 aux curateurs.

Le mouvement commencé il y a un quart de siècle était d'abord un soulèvement contre la frivolité de l'enseignement moyen des jeunes filles. Et ce qu'il y a de remarquable, dans ce pays si attaché aux traditions, dans ce pays de *conservatisme*, comme on l'a dit, peu d'années ont suffi pour forcer, en faveur des femmes, les portes non seulement de l'Université de Londres, mais même celles des antiques corporations de Cambridge et d'Oxford si peu accessibles aux innovations.

Les faits, du reste, n'ont pas tardé à renverser les objections banales, et partout les mêmes, portant sur l'infériorité de l'intelligence des femmes, sur leur faiblesse physique, sur leurs devoirs domestiques, sur la crainte des *bas-bleus*, etc.

Partout les jeunes filles se sont présentées en grand nombre, principalement pour les études littéraires et scientifiques.

Après avoir conquis leurs grades, la plupart entrent dans les écoles ou dans les familles comme institutrices; d'autres apportent dans la vie privée les ressources d'une instruction sérieuse; quelques-unes se dévouent à la noble cause qu'elles ont embrassée; c'est ainsi que miss Helen Gladstone, la fille cadette du premier ministre, a accepté la sous-direction du Collége universitaire de Newnham, à Cambridge.

Partout elles montrent une raison cultivée, une dignité sereine qui n'exclut nullement la grâce. Comme le dit l'éminent professeur Huxley :

» Nos bachelières n'en sont pas moins charmantes » et moins aimables pour un peu de savoir; leur » blonde chevelure ne frise pas moins coquette- » ment autour de leur tête parce qu'il y a un peu » de cervelle dedans. »

Quel est d'ailleurs le résultat constaté d'un mouvement pourtant si récent? C'est la disparition ou la transformation des *finishing schools*, de ces écoles de décoration ou de *vernissage*, si on me permet cette expression, qui donnaient aux jeunes filles des connaissances générales très superficielles, de petits talents de parade, et les livraient ensuite, sans défense, à tous les entraînements de la frivolité. Rien dans cette éducation ne les préparait à devenir des épouses et des mères capables d'inspirer à leurs fils le goût de l'instruction et l'aversion de la fainéantise ; elles ne pouvaient en faire des hommes.

M. Fitchell, inspecteur royal des écoles, dans une lettre du 10 avril 1882, après avoir établi que la réforme n'a pas seulement profité aux femmes qui ont fait un usage professionnel de leurs grades universitaires, ajoute :

« Des centaines de femmes, maintenant maî-
» tresses de maison, ont porté dans la vie domes-
» tique une instruction plus solide, des goûts et
» des aspirations plus élevés, un plus vif intérêt
» pour le vrai, et un pouvoir plus grand d'influen-
» cer, pour le bien, la vie et le caractère de ceux
» qu'elles aiment. C'est surtout en relevant le ni-
» veau général des intelligences dans la société
» que le mouvement universitaire se justifiera le
» mieux » (1).

Permettez-moi, après cette appréciation générale, de rappeler les faits les plus saillants d'un mouvement qui étonne tous les observateurs (2).

Les réformateurs ouvrirent à Londres, il y a 25 ans, le *Queens College*, ayant une section préparatoire et une section spéciale. Dans celle-ci les études furent bientôt les mêmes que celles du *Kings College* fréquenté par les étudiants. Les suc-

---

(1) En 1880, il y avait dans l'enseignement 257 femmes diplômées ayant obtenu leurs certificats : 205 de l'Université de Cambridge, les autres des Universités de Londres, de Glascow, de St-André, d'Edimbourg, de Dublin et d'Irlande.

(2) Voir le rapport de M. Barnard cité plus haut; les articles de M. Buisson sur l'*Enseignement supérieur des femmes en Angleterre, en Écosse et en Irlande*, articles publiés dans la *Revue internationale de l'enseignement*, année 1883; les comptes-rendus annuels des associations et des établissements pour la haute éducation des femmes.

cès des jeunes filles, dans des examens d'une difficulté égale à ceux de l'Université, firent tomber la plupart des préjugés, et, ainsi que je l'exposais l'année dernière, l'Université de Londres, qui n'est qu'un corps examinant, se décida, en 1878, à délivrer les grades et les distinctions aux aspirants des deux sexes. Aujourd'hui elle confère aux femmes les grades de Bachelier ès-arts et ès-sciences, de Maître ès-arts, de Docteur en sciences, de Bachelier et de Docteur en médecine, en chirurgie et en musique.

En 1881, à l'*University College* de Londres, sur 789 élèves inscrits dans les Facultés des arts, des sciences et de droit, 288, soit plus du tiers, étaient des femmes.

En 1866 on inaugurait, à Dublin, l'*Alexandra College*, qui compte aujourd'hui 250 étudiantes.

En 1869 fut ouvert à Cambridge le *Girton College*, institution devenue célèbre, où les cours furent donnés par les professeurs de l'Université. Le succès de cette institution produisit une grande impression en Angleterre, et les jeunes filles purent enfin suivre les cours de l'Université. Il fallut alors construire et ensuite agrandir le *Newnham College*. Ces deux établissements, qui comptent environ 150 étudiantes, sont devenus tout à fait insuffisants.

En 1881, par une décision du Conseil académique, prise, ce qui est significatif, par 398 voix contre 32, les femmes ont été admises aux cours de l'Université, aux examens et aux honneurs. Certains diplômes, en petit nombre, sont cependant encore réservés exclusivement aux hommes.

A dix ans de distance, Oxford a suivi Cambridge, et on y a ouvert deux colléges pour recevoir les étudiantes: *Margaret-Hall* et *Somerville-Hall*, du nom de la célèbre savante anglaise.

L'École de médecine établie à Londres en 1874, et dont je faisais l'historique l'an dernier, compte 40 élèves, et jusqu'ici il en est sorti 28 avec le diplôme de docteur en médecine (1).

Le 13 juin 1883, l'Université de Manchester (*Owens College*) a admis, comme annexe, le *Manchester and Salford College* pour femmes. Les cours y sont faits par les professeurs de l'Université sous la direction des autorités académiques. Le programme pour 1883-1884 comprend le grec, le latin, l'anglais, le français, l'allemand, l'histoire et

---

(1) Il y a quelques jours on lisait dans les journaux que feu sir W. T. Thomson a légué 750,000 francs à l'Université de Saint-André, comme fondation de bourses pour les étudiants des deux sexes, en nombre égal. On devra autant que possible faciliter aux demoiselles l'accès de la profession médicale.

la littérature anglaises, les mathématiques et la logique. Les examens et les grades sont assimilés à ceux de l'Université.

Signalons enfin une véritable Université pour les femmes, dont la construction doit être achevée cette année. Ce vaste édifice, dont le devis de construction dépasse 6,000,000 de francs, est érigé au milieu d'un vaste terrain, à côté du parc de Windsor, par M. Holloway, en mémoire de sa femme. Il est destiné à loger et à instruire 350 étudiantes, ayant chacune salon et chambre à coucher. Le conseil administratif sera nommé par l'Université et par la Cité de Londres. M. Holloway espère obtenir du Parlement l'autorisation de conférer des diplômes. Le Collége sera dirigé par une femme et le service médical sera confié à des femmes (1).

Les témoignages des professeurs les plus graves et les plus compétents sont unanimes à constater les succès remarquables obtenus par les jeunes filles dans leurs études universitaires (2).

---

(1) L'Université d'Adélaïde, en Australie, a admis, depuis un certain temps, les femmes aux grades de Bachelier et Maître-ès-arts, et la Reine a ordonné que ces diplômes fussent reconnus dans tout le royaume.

(2) Dans un meeting tenu à New-York le 22 avril 1882, et dont le procès-verbal a été publié chez Green's sohn, on a lu plusieurs

*
* *

Aux États-Unis d'Amérique, nous trouvons une agitation plus grande encore qu'en Angleterre. La haute éducation des femmes y a provoqué aussi de

---

lettres émanées de professeurs des Universités anglaises. Voici des extraits de quelques-unes de ces lettres :

M. H. JACKSON, professeur de philosophie ancienne à Trinity College, Université de Cambridge, écrit, le 10 avril 1882, qu'il se loue hautement du travail et de l'intelligence des étudiantes qui ont suivi ses leçons sur l'*Etique* et la *Métaphysique* d'Aristote, sur la *République*, le *Phédon* et le *Philète* de Platon. Comme preuve de leur capacité, il cite ces faits : En 1879, au concours, une étudiante a été 3me sur Aristote et 1re sur Platon contre des étudiants de première force. L'année suivante, une étudiante a été 2me sur Aristote.

M. J. P. POSTGATE, professeur à l'Université de Londres, écrit, à la même date, que les résultats des examens des femmes à Cambridge ont été très satisfaisants. Il a été surpris du nombre des distinctions et des diplômes de première classe qu'elles ont obtenus. L'affluence des jeunes filles a rapidement dépassé les prévisions et la capacité des locaux construits. Elles sont environ 150, et la plupart étudient en vue des examens.

L'amélioration, dit-il, que l'ouverture des Universités aux femmes a réalisée dans l'enseignement des écoles de filles est déjà remarquable et ne peut que faire encore de grands progrès.

A l'*University College* de Londres, comme à Cambridge, les femmes l'emportent fréquemment sur les hommes. L'an dernier, les deux tiers des élèves examinés sur la philologie comparée étaient des femmes, et une étudiante a été facilement première, distançant un excellent étudiant et montrant une aptitude remarquable dans la linguistique aussi bien ancienne que moderne. La troisième place a été conquise par une étudiante qui a, depuis, publié une grammaire hébraïque.

M. J. G. FITCHELL, inspecteur royal des Écoles, dans une lettre citée plus haut, dit que les Universités de Londres, Cambridge,

puissantes Associations, de nombreux meetings, des publications spéciales et des dons considérables.

On ne met plus guère en question l'admission des femmes aux grades universitaires; mais, quant à l'organisation de l'enseignement, trois systèmes sont en présence et suscitent de vives discussions.

Edimbourg, Dublin, Glascow, Aberdeen, Durham et St-André admettent les femmes à leurs examens locaux.

Le nombre des femmes inscrites aux examens a augmenté chaque année, et on a constaté des succès remarquables.

A Londres une femme a obtenu, en 1881, la médaille d'or pour l'anatomie, une distinction des plus hautes et des plus recherchées; une autre a été première pour la philosophie, et le nombre de femmes qui ont le degré *bien*, pour leur examen, est beaucoup plus grand que dans l'autre sexe.

En somme, dit-il, je suis de plus en plus convaincu que le mouvement n'a eu que de bons résultats et qu'il a exercé une énorme influence sur l'amélioration générale de l'éducation dans notre pays. Il a eu notamment pour effet de rendre les études des écoles et des colléges féminins plus méthodiques et plus fécondes, de donner aux jeunes filles de nouveaux motifs d'exercer leur intelligence, de leur inspirer un idéal plus élevé et en particulier de créer un corps important de professeurs femmes donnant les mêmes garanties de culture intellectuelle que celles qui sont offertes par les grades universitaires.

M. H. Sidgwick, professeur de morale à Cambridge, écrit le 13 mai 1882 :

« Il y a environ un an, à la demande d'un professeur de l'Université de Durham, j'ai fait un rapport sur les résultats des cours communs aux deux sexes qui se font depuis quelques années à Cambridge. La réponse des vingt professeurs consultés, 12 de l'Université et 8 des colléges, est qu'aucun inconvénient ni aucune difficulté ne s'est présenté de nature à contrebalancer le moins du monde les avantages réalisés par ce système. »

Les uns veulent des institutions complètement séparées pour les femmes, comme les Collèges Vassar et Wellesley; d'autres préfèrent des Écoles annexes comme celle de l'Université de Harvard et le *Girton-College* à l'origine, les professeurs étant communs, mais les cours séparés; le plus grand nombre semble se prononcer pour la *co-éducation*, c'est-à-dire, pour la réunion des deux sexes sur les mêmes bancs. Ce système gagne chaque jour du terrain aussi bien en Amérique qu'en Angleterre.

Voici, pour l'année 1881-1882, les Universités fréquentées par les jeunes personnes, avec le nombre respectif des étudiants des deux sexes (1) :

	Hommes.	Femmes.	Femmes diplômées.
Cornell-University. .	233	61	58
California » . .	171	52	27
Michigan » . .	1,350	184	manque.
Weslyan » . .	170	14	8
Boston » . .	428	117	240
Oberlin-College. . .	167	223	manque.
Totaux.	2,679	551	

(1) Voir l'article de la *North American Review*, par W. Le Conte Stévens, publié en brochure. New-York 1883.

Voir aussi les rapports de M. Barnard et son discours à l'Université d'Albany, le 12 juillet 1882.

L'admission des femmes aux cours universitaires date de 1870 à l'Université de Michigan; les autres Universités ont suivi successivement et celles qui résistent encore devront capituler (1).

M. Barnard, dans ses rapports (2), constate que pendant les années qui ont précédé l'admission des femmes à l'Université de Cornell, le nombre des élèves inscrits qui ne terminaient pas leurs études était de 26 p. c. Pour les sept années écoulées depuis cette admission, ce nombre est descendu à 16 p. c., et cependant les examens d'entrée et

---

(1) On lit dans l'Annuaire de l'Université de Boston, mars 1883 : « A l'heure actuelle, les autorités de Tufts-College, dans le Massachusetts; de Mc Gill University, à Montréal; de Columbia-College, à New-York; de l'Université de Philadelphie; de Columbian University, à Washington, délibèrent simultanément sur l'ouverture de leurs portes aux femmes. L'Université de Mississipi s'y est décidée au mois de juin. En ce qui regarde Philadelphie, le nouveau prévôt, Dr Pepper, quoique très conservateur, disait dans son discours inaugural : « L'Université a avancé » prudemment dans cette direction et des personnes des deux » sexes sont maintenant admises à certains cours et à certains » laboratoires. » Le président Barnard, de Columbia-College, plaide éloquemment en faveur de la réforme. Il dit : « tous les » Colléges américains s'ouvriront tôt ou tard aux femmes; c'est, » pour moi, chose aussi certaine que demain le lever du soleil. »

« On peut voir la rapidité du progrès de semblables idées, en Europe, par le dernier discours de M. Trasenster, recteur de l'Université de Liége. Les Universités belges suivent l'exemple de celles de Suisse, d'Italie, d'Angleterre et de Scandinavie. »

(2) Rapports présentés aux curateurs du *Columbia-College*, en juin 1879, 1880 et 1881; extraits réimprimés en 1882.

de sortie ont été rendus plus difficiles et plus sévères. Un dignitaire de l'Université dit, dans un rapport récent que « ces sept années ont vu une » amélioration marquée dans la valeur de l'insti- » tution tout entière, et — fait significatif — qu'au- » cune jeune fille n'a été rayée des listes par suite » d'un échec aux examens. »

La très grande majorité des étudiantes de cette Université vivent dans un collége érigé, approprié et doté par H. W. Sage, qui y a consacré généreusement 300,000 dollars. Il y a pour les jeunes filles table commune à laquelle dînent aussi des professeurs avec leurs femmes.

A l'Université de Boston, les cours, fréquentés simultanément par les deux sexes, fournissent les chiffres suivants pour l'année 1881-1882 (1) :

	Étudiants.	Étudiantes.
Médecine.	61	49
Arts libéraux	56	41
Théologie.	88	4
Musique	18	15
Droit	173	1
School of all sciences. .	52	7

(1) *Boston University.* Annual report of président William F. Warren. Boston, 1883.

Les diplômes délivrés pendant l'année se répartissent de la manière suivante pour les branches communes aux deux sexes :

	Étudiants.	Étudiantes.
Bacheliers ès-arts	6	7
Maîtres ès-arts	5	3
Docteurs en philosophie .	7	1
Docteurs en médecine . .	15	14
Totaux. . .	33	25

Jusqu'ici aucune étudiante n'a échoué dans un examen quelconque.

L'année dernière, un incident a excité vivement l'attention. Miss Lélia Robinson, ayant subi *cum laude* les examens de droit, sollicita son admission au barreau du Massachusets. La Cour décida que, dans l'état de la législation, aucune femme ne pouvait exercer la profession d'avocat.

La législature, saisie de la question, vota, sans débat, la loi du 10 avril 1882 qui admet les deux sexes au barreau. Le 13 mai, miss Robinson subissait les épreuves exigées, et le 22 juin elle était inscrite au tableau des avocats de Suffolk.

Dans le Connecticut, une femme a aussi été reçue comme membre du barreau, pour la première fois, l'été dernier.

Les anciennes restrictions, basées sur le sexe,

ont été antérieurement abandonnées dans quatorze autres États de l'Union (1).

Parmi les diplômées de l'Université de Boston, quatre ou cinq théologiennes font des prédications. Les femmes médecins n'ont éprouvé aucune difficulté à se faire une carrière; plusieurs ont des clientèles considérables.

Le plus grand nombre de demoiselles diplômées se voue à l'enseignement dans les écoles ou dans les familles; d'autres sont mariées et maîtresses de maison. Quelques-unes ont publié des ouvrages qui ont fait sensation (2).

Des établissements importants, fondés dans ces

---

(1) Ces États sont : le Maine, le district de Colombie, l'Ohio l'Indiana, le Michigan, l'Illinois, le Wisconsin, l'Iowa, le Kansas, le Minnesota, le Missouri, la Californie, le Wyoming, l'Utah, auxquels il faut peut-être ajouter deux ou trois autres États.

(2) Une jeune fille, Miss Harrison, élève du *Girton College* à Cambridge, a publié, il y a quelques mois, un volume « Sur les Mythes de l'Odyssée. » Ce travail a excité un véritable enthousiasme chez les critiques si compétents de *the Athenœum* et de *the Academy*. Il a été salué comme « une nouvelle révélation » par la manière dont il a su concilier l'art et la littérature. Jamais aucun ouvrage, dit l'*Athenœum*, n'a fait autant pour la connaissance populaire de l'art ancien. Un professeur de Cambridge l'a immédiatement conseillé pour l'usage des étudiants qui se préparent pour les plus hauts honneurs académiques. (Annual report of W. F. Warren, président of Boston university.)

derniers temps, viennent s'ajouter à ceux que l'on connaît ou que je viens de rappeler. Tels sont le *Smith-College* et *le Wellesley-College*.

Le premier, auquel miss Sophia Smith a consacré plus de 500,000 dollars, a adopté les programmes des Colléges d'hommes, et confère des grades et des diplômes dans les langues, les sciences et la philosophie. Il compte 284 étudiantes.

Le second, établi à 15 milles de Boston, donne l'instruction supérieure aux jeunes filles et délivre des diplômes, équivalents à ceux des Universités, pour les sciences et les connaissances littéraires. Il possède un parc de 120 hectares et peut loger 475 élèves. Cette année, sa population a été de 485 étudiantes (1).

Enfin, au Canada, à Toronto, une école de médecine pour les femmes a été ouverte le premier de ce mois.

*
* *

Sur le continent européen, le mouvement en faveur de l'instruction supérieure des femmes a beaucoup moins passionné l'opinion publique qu'en Angleterre et aux Etats-Unis; mais il existe. Les

---

(1) *Wellesley-College* calendar, 1882-1883.

renseignements récents que j'ai reçus prouvent qu'il s'accentue (1).

Il n'est pas toutefois général, et je commencerai par signaler les pays qui lui sont hostiles et qui semblent considérer, comme un fruit défendu pour les femmes, celui que porte l'arbre de l'enseignement universitaire.

En tête de ces pays figure l'Allemagne, qui, dans cette question, a même fait des pas en arrière.

Dans les Universités prussiennes, les femmes n'ont jamais été admises ni aux cours, ni aux examens (2). A Leipzig, l'Université avait, de 1871 à 1880, permis à quelques dames de suivre les cours et deux ou trois ont même passé des examens. Depuis, le gouvernement saxon a interdit l'admission des femmes aux cours universitaires.

Cependant, en Allemagne, des écoles nombreuses donnent une bonne instruction secondaire aux jeunes filles; mais on sait combien les traditions universitaires y sont sacrées et combien aussi,

---

(1) Les renseignements qu'on trouvera plus loin m'ont été fournis avec la plus grande obligeance par MM. les recteurs des Universités ou les doyens des Facultés, à qui je m'étais adressé. Je leur en exprime ici toute ma gratitude.

(2) On avait cité l'Université de Goettingue comme ayant conféré des grades aux femmes. C'était une erreur.

dans ce docte pays, à côté d'une hardiesse, d'une érudition et d'une indépendance sans égales dans le domaine des théories philosophiques, religieuses et politiques, il règne d'hésitation quand il s'agit de les appliquer aux faits sociaux et d'en déduire des solutions pratiques.

En Autriche aussi, l'entrée des femmes aux cours universitaires, tolérée pendant quelque temps, est maintenant interdite; quelques étudiantes russes, fort exaltées, avaient, dans le principe, par leurs allures, prêté à des critiques.

A côté de ces pays vient se ranger l'Espagne. Dans certaines Universités, des femmes avaient été admises, mais un arrêté royal du 16 mars 1882 leur a interdit l'accès de l'enseignement supérieur.

La question est à l'étude en Portugal. M. le vicomte de Villa Major, recteur de l'Université de Coïmbre, a été chargé par le gouvernement de présenter les bases d'une réforme universitaire et des conditions d'admission des femmes. Jusqu'ici, deux femmes, autorisées par arrêté royal, ont pu subir l'examen de pharmacien, l'une en 1860, l'autre en 1872, mais sans avoir suivi les leçons de l'Université.

En Russie, les femmes sont exclues des cours universitaires; mais à St-Pétersbourg, notamment,

outre l'Ecole de médecine, qui paraît devoir être maintenue par la ville, il y a une institution très prospère pour donner aux jeunes filles une véritable instruction supérieure, dans les lettres et dans les sciences.

Dans tous les autres pays de l'Europe occidentale, les femmes sont admises aux cours et aux examens universitaires.

En Italie, un règlement du 11 octobre 1875 autorise l'inscription des demoiselles, mais à condition qu'elles aient obtenu *la licence lycéale*, exigée des hommes à la sortie des lycées. Or, il existe fort peu d'établissements où les jeunes filles puissent se préparer à cet examen. Cela explique leur nombre restreint dans les Universités.

Ainsi cette année il y a eu : une étudiante à l'Université de Turin ; une à Pavie; trois à Padoue; quatre à Rome et probablement le même nombre à Bologne.

En Italie, on a conféré aux femmes les diplômes suivants : le doctorat en médecine, à Turin, à Pise et à Bologne; le doctorat en droit à Turin et à Bologne ; le doctorat en philosophie et lettres à Turin, à Padoue et à Bologne, et trois doctorats en sciences naturelles à Rome.

A l'Université de Copenhague, il y avait cette

année six femmes inscrites. A Upsal a eu lieu récemment, avec une grande solennité, la première promotion d'une demoiselle au grade de docteur en philosophie. On a beaucoup admiré la manière brillante dont cette jeune fille de 20 ans a soutenu la discussion de sa thèse. La séance s'est terminée par une allocution du recteur qui a fait ressortir la haute importance de la cérémonie pour la civilisation de la Suède et l'avenir de la femme dans le pays.

La Suisse reste à la tête des pays continentaux en ce qui concerne le nombre des étudiantes et des diplômes délivrés.

Pendant l'année écoulée, on a compté aux trois Universités fréquentées par les femmes :

	Étudiants.	Étudiantes.
Genève (hiver). . . .	416	52
Berne (id.).	406	36
Zurich	348	20 (1)

La plupart des étudiantes suivent les cours en auditrices libres, ou obtiennent le baccalauréat. Le nombre de diplômes de docteur délivrés jusqu'ici aux femmes est pour la médecine : 41 à

(1) C'est le chiffre de l'année précédente ; je n'ai pas celui de cette année.

Berne, 25 à Zurich et 1 à Genève, où la Faculté de médecine est de date récente ; pour la philosophie : 4 à Berne et 7 à Zurich ; pour le droit : 1 à Berne.

Les femmes, dans les examens, ont plusieurs fois atteint le maximum des points.

Il faut ajouter, qu'à Genève notamment, les deux premières classes de *l'école secondaire et supérieure des jeunes filles*, qui correspondent aux classes de philosophie des lycées français, ont compté l'année dernière 149 élèves.

En France, à la suite surtout des discussions soulevées par la loi sur l'enseignement secondaire des filles, la question de l'éducation des femmes a été agitée dans les Chambres et dans la presse, et traitée dans les Revues (1).

Les femmes sont admises aux cours des Facultés, mais ce n'est guère qu'à Paris que des jeunes personnes font des études complètes.

Cette année la Faculté de médecine de Paris

---

(1) *Revue internationale de l'enseignement ; Revue de l'enseignement secondaire des filles ; Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er septembre 1883, article de M. Paul Janet ; *Revue de Belgique*, n° du 15 novembre 1882, article de M. Émile de Laveleye ; l'important Mémoire de M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, sur l'enseignement secondaire des filles, etc.

a compté 50 étudiantes. Depuis 1868, date de l'admission des femmes, cette Faculté leur a conféré 22 diplômes de docteur en médecine et 1 d'officier de santé.

Les Facultés des sciences et des lettres ont décerné aux femmes : 49 diplômes de baccalauréat ès-lettres, 33 de baccalauréat ès-sciences, 2 de licence ès-lettres et 29 brevets de capacité pour l'enseignement secondaire spécial.

Comme le fait observer M. Paul Janet, dans un travail très remarquable sur « l'éducation des femmes », publié récemment dans la *Revue des Deux-Mondes* :

« Tout le mouvement a été en grande partie » commencé et provoqué par des jeunes filles qui, » par leur empressement à rechercher des exa- » mens, dont elles ne songent à tirer aucun parti (1), » ont tenu à témoigner de leur curiosité pour » l'étude et de leur ardeur au travail. »

Les Universités hollandaises sont aussi entrées résolument dans la voie du progrès. Voici, pour l'année écoulée, la population de ces Universités :

---

(1) Examens du brevet de capacité pour l'enseignement primaire. On cite Mlles de Rothschild parmi les diplômées.

	Étudiants.	Étudiantes.
Université d'Amsterdam . .	539	18
» de Groningue. .	347	11
» de Leyde . . .	484	4
» d'Utrecht . . .	450	7

C'est en 1878 qu'a commencé l'admission des femmes ; Leyde en a inscrit l'année dernière pour la première fois.

La plupart des étudiantes sont des auditrices libres qui suivent des cours de langues modernes en vue du diplôme de capacité pour l'enseignement secondaire (1).

Il y a une étudiante en médecine à Utrecht et une à Amsterdam, une en sciences mathématiques et physiques à Amsterdam et six en sciences naturelles à Groningue. Cette dernière Université a délivré un diplôme pour la pharmacie en 1878 et un diplôme pour la médecine en 1879.

Dans les Universités belges , le nombre des demoiselles fréquentant les cours augmente rapidement.

L'Université de Gand a eu cette année, pour la

---

(1) A Amsterdam, 16 étudiantes sur 18 suivent les cours isolés suivants : 1 la psychologie, 1 la littérature française, 1 la littérature anglaise, 1 l'art grec, 5 la géographie, 2 la langue gothique, 2 le vieux Hollandais, 2 la botanique.

première fois, une étudiante en sciences naturelles; celle de Bruxelles a eu sept étudiantes régulières : cinq en sciences naturelles , une en pharmacie et une en philosophie.

Cinq demoiselles se sont en outre fait inscrire pour subir des examens : trois en sciences, une en pharmacie et une en médecine.

A Liége, le nombre des jeunes personnes a été de six, faisant toutes des études complètes : quatre pour la pharmacie, une pour la médecine et une pour les sciences naturelles. Cette année, ce nombre sera plus que doublé (1) ; une salle spéciale leur sera réservée pour leur permettre de se réunir et de travailler dans l'intervalle des leçons. La seule demoiselle qui ait fait deux années et qui ait pu se présenter à l'examen, a obtenu la grande distinction pour la candidature en pharmacie.

Il me reste à constater un résultat important de l'enquête à laquelle je me suis livré. J'avais posé aux chefs des établissements universitaires ouverts aux jeunes filles, la question suivante : « Quels sont » les résultats de l'admission des femmes sur les

---

(1) Le nombre des demoiselles au 20 octobre est de 17, faisant toutes des études des sciences, soit pour la pharmacie, soit pour la médecine, soit pour le doctorat en sciences naturelles.

» études, la discipline et sur la conduite des » étudiants ? »

Il y a unanimité complète pour reconnaître que cette admission n'a présenté aucun inconvénient, et plusieurs déclarent qu'elle a eu une influence favorable, confirmant ainsi les faits observés en Angleterre et en Amérique.

*
* *

Mon but, en reprenant cette importante question et en apportant des détails et des chiffres qui peuvent paraître arides, a été d'abord de bien constater que l'instruction supérieure des femmes s'impose avec l'autorité d'un fait appelé à devenir universel ; que ce fait, au jugement des esprits les moins chimériques, se légitime comme un grand progrès et même comme une nécessité sociale.

Ces points étant établis, il en résulte, en ce qui concerne notre pays, des conséquences importantes. Les pouvoirs publics ont à remplir des devoirs qui sont encore peu compris et que j'ai eu pour but de mettre en évidence.

L'enseignement public doit être organisé de manière à présenter un ensemble rationnel qui permette d'en parcourir tous les degrés sans être empêché soit par les lacunes, soit par les incohérences des programmes.

Dans l'enseignement moyen des filles, il reste encore énormément à faire pour donner aux élèves la culture que réclame, soit l'entrée à l'Université, soit le niveau de l'instruction secondaire dans les autres pays.

Sans doute, malgré les obstacles à surmonter, on a fait des progrès considérables depuis quelques années. Quand des associations ou des villes ont voulu créer des écoles moyennes et supérieures pour les jeunes filles, elles n'ont trouvé, qu'en nombre bien insuffisant, des directrices et des régentes capables. Le personnel enseignant manquait bien plus encore que les installations et les moyens matériels.

Aussi, si des demoiselles ont pu franchir le seuil des universités, c'est grâce à une circonstance fortuite : la suppression du graduat.

Certes, je me joins à ceux qui réclament des garanties d'instruction préparatoire pour aborder les grades universitaires; la situation actuelle présente les plus graves inconvéniens; mais si deux fois le graduat ou son équivalent a été aboli, c'est parce que, mal conçu et mal organisé, il n'était pas soutenu par l'opinion publique.

Je crois devoir insister sur ce point, parce qu'il me semble que les hommes d'école, en général,

méconnaissent trop les défauts de l'ancienne institution et conseillent des solutions infectées des mêmes germes de mort.

Le graduat a péri, non par un caprice législatif, mais en réalité parce qu'il présentait les trois vices suivants :

1° La constitution du jury;

2° L'altération de l'enseignement de la rhétorique;

3° Le programme trop exclusif de l'examen.

On sait que le jury, formé par moitié de professeurs de l'enseignement public et de professeurs de l'enseignement ecclésiastique, prêtait aux critiques les plus fondées. Il avait fini, d'ailleurs, par être d'une indulgence excessive et ne donnait plus qu'une garantie illusoire aux familles et aux universités.

La rhétorique, au lieu de rester une classe littéraire, complément et couronnement de l'enseignement secondaire, était devenue, dans la plupart des établissements, une classe de répétition pour les matières de l'examen.

Enfin, on n'ouvrait qu'une porte pour l'entrée à l'Université. On n'admettait que ceux qui étaient censés avoir fait des humanités grecques et latines; on restait dans la vieille routine, qui veut

que hors du grec, même mal étudié et mal su, il n'y ait de salut pour aucune étude supérieure.

Qu'on ne croie pas, cependant, que je veuille exclure le grec de l'enseignement moyen. Certainement, dans l'histoire de l'humanité, il n'y a rien de comparable au spectacle prodigieux offert par une bourgade de 40,000 citoyens, qui, dans l'espace d'un siècle à peine, a donné au monde des écrivains, des poètes, des historiens, des orateurs, des philosophes, des statuaires, des architectes qui n'ont jamais été surpassés et qui ont été rarement égalés.

La splendeur du génie grec commande une admiration qui, loin de s'affaiblir, croît avec les siècles. Le grec, d'ailleurs, est indispensable à ceux qui veulent faire des études de philosophie et des littératures classiques, il est d'un grand secours pour les études juridiques; mais, dans les matières de l'enseignement moyen, on doit établir des groupes pour éviter l'écueil d'un enseignement trop encyclopédique et, selon les carrières, faire un choix entre les langues et les connaissances qui doivent préparer aux études supérieures.

Il est cependant une base indispensable à toute haute culture intellectuelle. Les études littéraires ne peuvent être suppléées par rien dans l'éducation

de l'esprit humain ; mais elles peuvent comprendre soit les langues anciennes, soit les langues modernes avec ou sans le latin. Comme on l'a dit, la connaissance des langues anciennes est une face de la culture générale, mais ce n'est pas la seule, surtout que cette connaissance consiste trop souvent en une teinture superficielle et bientôt effacée. C'est ce qui a été compris dans presque tous les pays pour les carrières d'ingénieur, qui ont acquis une si grande importance. On est reçu dans les écoles spéciales avec la connaissance soit des langues modernes, soit d'une langue classique.

L'Allemagne elle-même admet les diplômes des *Real Schulen* pour les études universitaires en langues modernes, en sciences mathématiques et naturelles et pour les examens des administrations techniques. Une vive agitation règne même en ce moment contre une décision qui refuse d'admettre les élèves des *Real Gymnasien* aux études médicales.

Dans plusieurs Universités anglaises et américaines, on peut remplacer, pour l'accès aux diplômes médicaux, le grec par une ou deux langues modernes et généralement on a une assez grande latitude dans le choix des langues pour les examens préparatoires.

En France, les bacheliers de l'enseignement

spécial sont admis aux études médicales et à celles de la licence ès-sciences.

En Belgique, M. le ministre de l'instruction publique a introduit, à titre d'essai, la division des humanités en trois sections préparant, soit aux études philosophiques et juridiques, soit aux Écoles spéciales, soit aux Facultés des sciences et de médecine (1); on apprend en outre de l'allemand avant d'aborder l'étude du latin.

Les garanties à exiger pour l'admission aux grades universitaires, devront donc tenir compte de la nature de ces grades, et l'on ne pourrait, sans manquer à un véritable devoir, introduire un régime qui exclurait, en fait, les femmes de l'instruction supérieure.

Il faut que l'enseignement moyen des jeunes filles, qui est entré dans une phase nouvelle, soit complété de manière à leur donner des connaissances suffisantes pour suivre les cours de l'enseignement supérieur; il faut aussi que l'Etat

---

(1) Les sections, adoptées par le Conseil de perfectionnement, sur ma proposition, ont, par un reste de routine classique, conservé une année de grec, en quatrième, pour les aspirants aux Écoles spéciales, et deux années pour les études scientifiques et médicales, en remplaçant le grec dans les classes supérieures par des études scientifiques, et aussi par l'étude sérieuse d'une langue étrangère.

mette les conditions d'accès aux grades universitaires en concordance avec son enseignement secondaire.

La première mesure à prendre serait la création d'une section supérieure dans les Écoles moyennes de quelques grandes villes.

Cette section aurait un double but : elle donnerait une instruction plus élevée aux jeunes filles qui n'ont aucun but professionnel, elle permettrait, à celles qui en auraient le désir ou la vocation, d'aborder les hautes études.

L'enseignement complémentaire devrait comprendre les langues et les littératures modernes, et pour certaines catégories d'élèves, le latin ; il devrait aussi offrir des cours scientifiques et historiques équivalents à ceux des Athénées.

Malgré les progrès déjà réalisés, nous ne sommes pas au niveau de la plupart des autres pays en ce qui concerne l'enseignement secondaire des jeunes filles.

Qu'on me permette d'indiquer ce qui se passe à Genève, ville où la culture intellectuelle est en si grand honneur.

Genève, qui compte à peine 60,000 âmes, a créé d'abord *une école secondaire et supérieure des jeunes filles* pouvant recevoir 500 élèves. Cette école

a été bientôt insuffisante. Une seconde, tout aussi vaste, a eu le même succès que la première, et les deux écoles réunies ont compté cette année 1,076 élèves.

Ces établissements comprennent six classes secondaires et deux classes supérieures. Voici les matières enseignées dans ces deux classes et qui sont, les unes obligatoires, les autres facultatives :

Première année.

Grammaire supérieure, art de la composition, diction, langue allemande, histoire nationale, histoire contemporaine, histoire des institutions politiques, mythologie, psychologie et logique, pédagogie, arithmétique, éléments de géométrie, sciences physiques et naturelles, couture, coupe et confection.

Seconde et dernière année.

Histoire de la langue française, histoire de la littérature française, langue et littérature allemandes, littératures étrangères, histoire littéraire grecque et romaine, histoire du XVII[e] siècle, histoire de la civilisation, histoire des religions, histoire de la philosophie, histoire des arts, diction,

notions de droit civil et commercial, cosmographie et astronomie, botanique, notions de chimie.

Il y a en outre pour ces deux classes des cours facultatifs de latin, d'anglais et d'italien.

Il faut ajouter que les cours obligatoires sont réduits à 15 heures par semaine et que les élèves complètent ces 15 heures par des cours à leur choix.

Plus de la moitié des élèves suivent librement un certain nombre de cours sans aspirer à un diplôme, et sur les 149 élèves de la section supérieure, plus du tiers (55) sont étrangères à la Suisse.

L'examen pour le certificat de capacité porte comme matières obligatoires : français (grammaire, art de la composition, histoire littéraire), langue et littérature allemandes, arithmétique théorique et pratique, géométrie, histoire ancienne et histoire moderne (y compris l'histoire nationale), géographie générale et pédagogie.

Ce certificat est recherché par les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement ; beaucoup d'entre elles obtiennent des positions, dans les familles, en Allemagne, en Russie et en Angleterre. Le certificat de capacité est aussi ambitionné par des demoiselles qui désirent posséder cette attestation du succès de leurs études.

Toutefois, si je cite le programme genévois, ce n'est pas pour conseiller de l'appliquer sans modifications en Belgique. D'abord, il rentre dans le cadre de l'enseignement supérieur; les matières sont trop nombreuses, et je ne crois pas d'ailleurs que tous les cours soient également sérieux. Mais ce programme, destiné à des jeunes filles, rapproché des programmes des Facultés de philosophie et lettres de nos Universités, en fait ressortir la timidité et les lacunes.

Ainsi, nous n'avons pas de cours universitaires des langues et des littératures allemandes et anglaises, pas de cours d'histoire de la langue française; l'histoire contemporaine, qui n'a été admise qu'après avoir surmonté des résistances, n'est exigée dans aucun examen, pas plus que la géographie générale. L'histoire est réduite à des proportions tout à fait insuffisantes.

Ce qui vicie les programmes des Facultés de philosophie et lettres, c'est l'erreur, signalée par l'unanimité du Conseil académique de Liége, de les avoir emprisonnés dans des grades légaux, au lieu de laisser à ces Facultés la liberté de régler et de conférer des diplômes purement scientifiques, soit en philosophie, soit en lettres anciennes, soit en lettres modernes, soit en langues orientales, soit en histoire et géographie, etc., etc.

Pour certains de ces diplômes, on pourrait, comme en Angleterre, en Suisse et ailleurs, ne pas exiger la connaissance des langues anciennes; on en faciliterait ainsi l'accès aux jeunes filles.

Dans les faits que j'ai rapportés plus haut, une circonstance m'a frappé. En Belgique presque toutes les étudiantes suivent les cours des sciences soit pour le doctorat en sciences, soit pour la pharmacie ou la médecine. En Hollande, en Suisse, en France, elles fréquentent surtout les cours de la Faculté de philosophie et lettres, les unes pour compléter leur instruction, les autres pour se préparer à l'enseignement.

Sans doute, en Belgique, les écoles normales suppléent en partie aux lacunes de l'enseignement des Facultés des lettres; mais ce n'est pas suffisant.

* * *

J'ai déjà trop abusé de vos moments pour pouvoir aborder aujourd'hui la question des compléments que réclameraient les programmes universitaires. Je dois me borner à exprimer l'opinion que l'application, chaque jour plus étendue, des forces de l'intelligence aux besoins moraux et matériels de la société, aux améliorations économiques et sociales, exige que l'enseignement moyen et supérieur, à côté de ses programmes traditionnels, ouvre

chaque jour un champ plus vaste aux conquêtes du génie humain, aux progrès de la civilisation.

Sur ce terrain, je le sais, je vais rencontrer des contradicteurs aussi sincères qu'honorables. Les professeurs qui vivent habituellement dans le commerce des anciens, les savants qui ont passé de longues années dans l'étude et l'enseignement d'une science spéciale, sont généralement convaincus qu'il faut réagir contre l'esprit de notre temps plutôt que de lui faire des concessions.

Ils pensent que, loin que le *mens agitat molem* de Virgile s'applique à notre époque, c'est la matière qui domine et entraîne l'esprit. Leur idéal est dans le passé au lieu d'être dans l'avenir. Dans les sermons des prédicateurs comme dans les harangues de certains professeurs, c'est devenu un lieu commun de stigmatiser notre temps en le qualifiant *d'époque utilitaire*.

Eh bien! dussé-je paraître quelque peu paradoxal, je trouve que cette accusation est injuste et que notre époque n'est même pas toujours assez *utilitaire*, à prendre ce mot avec la signification qu'il faut lui donner, c'est-à-dire l'application des facultés de l'homme à un but *utile* à la société.

Si vous me permettez des réminiscences latines, je dirai avec le fabuliste :

Nisi utile est quod facimus stulta est gloria.

D'ailleurs, en face d'ici, ne voyons-nous pas notre digne et vénérable Société d'Émulation adopter pour devise cette sentence d'Horace :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci,

et mettre la perfection dans la réunion de l'utile et de l'agréable.

Les sociétés humaines marchent et se transforment; nous ne devons pas imiter les persécuteurs de Galilée en nous refusant d'admettre que le monde se meut; l'immobilité est même le signe des populations dégradées.

Sans doute, notre époque a ses imperfections, ses souffrances et ses plaies, mais aucune n'a été aussi grande.

Comment trouver dans le passé un temps où, dans tous les domaines, l'activité des esprits ait été aussi générale et les aspirations des âmes plus généreuses?

Non, notre époque n'est pas *utilitaire*, dans le sens morose du mot; elle est surtout possédée du besoin d'agir, elle est *fiévreuse*.

Les commotions politiques qui ont succédé au grand ébranlement de 89, l'application de la vapeur au travail industriel, aux transports par terre et par eau; les grandes découvertes des sciences et leurs prodigieuses applications, tout cet ensemble

de faits et d'idées a imprimé aux esprits un besoin de mouvement, d'amélioration et de progrès, dont on n'a jamais eu d'exemple.

Dans nos États, dans nos Cités, on fait plus en dix ans qu'on n'exécutait auparavant en plusieurs siècles. Non-seulement on construit partout des routes, des canaux, des chemins de fer, des ports, mais on consacre des sommes énormes à l'instruction à tous les degrés, aux beaux-arts, aux cultes, à l'hygiène, à la voirie, à la sécurité publique, aux embellissements de tout genre. Jamais, on ne s'est autant préoccupé d'améliorer la condition du grand nombre, de faire régner une justice égale pour tous, de rendre les fonctions accessibles à toutes les personnes capables, d'assurer à chacun la sécurité de sa vie et de son travail, de lui garantir l'inviolabilité de sa conscience et la liberté de ses opinions; jamais, en un mot, on n'a professé un pareil respect pour la personnalité humaine.

Quant aux préoccupations de l'ordre le plus élevé, vit-on jamais autant d'hommes voués au culte de la science et y apportant un plus noble dévouement? A-t-on jamais compté autant d'expéditions pour explorer soit les mers glacées du Nord, soit les continents brûlés par les feux du soleil, soit les ruines des cités antiques?

Que diraient les savants des temps passés s'ils étaient témoins des sommes que l'on consacre à former des musées et des collections de tout genre, à ériger des laboratoires et des observatoires? Récemment encore, dix nations envoyaient des missions lointaines pour observer le passage d'une planète sur le soleil.

L'abondance des publications est telle qu'on est effrayé à la pensée des montagnes de livres qui vont s'accumuler et qui exigeront des destructions partielles pour rendre les bibliothèques possibles à nos descendants.

Rendons donc justice à notre siècle; sachons en comprendre la grandeur et ne le condamnons pas au nom d'un passé qui a eu des gloires impérissables, mais qu'on ne ressuscitera pas. L'étoile qui doit nous guider est devant nous, ne lui tournons pas le dos.

Sans doute, le goût du bien-être s'est développé avec les moyens de le satisfaire; il y a des ombres au tableau que je viens d'esquisser et c'est en ce sens que je crois pouvoir dire qu'à certains égards notre temps est trop peu *utilitaire*.

Sont-ce, en effet, des *utilitaires*, ces fainéants, beaucoup trop nombreux, qui, à charge à eux-mêmes et aux autres, ne sont possédés que d'une

émulation, celle du luxe et des dépenses, qui dissipent follement leur patrimoine et la fortune de leurs femmes et de leurs enfants, qui épuisent leur santé dans les excès, et finissent trop souvent par semer autour d'eux la ruine, le désespoir et le déshonneur?

N'est-ce pas parce qu'ils ont méconnu les principes générateurs de la société moderne qu'ils en expient la violation, soit pendant leur vie, soit dans leurs descendants?

Nos institutions, en supprimant les castes et toute classification artificielle des membres de la société, ont assis celle-ci sur la base du travail. Le travail est une obligation sacrée qui s'impose à toute créature humaine.

C'est même le signe de sa noblesse, car, comme le dit Kant, la nécessité du travail distingue l'homme de tous les animaux. La fainéantise indique donc une première dégradation de l'homme; il se rapproche par là des êtres qui, selon l'expression de Bourdaloue, ne vivent que pour nourrir et engraisser leur corps. Les vices que nous rappelions tantôt sont la conséquence de ce véritable péché originel.

L'obligation pour tous les hommes d'appliquer leurs facultés a un but utile à la société, constitue

le caractère distinctif et glorieux de notre siècle, et ceux qui accomplissent ce devoir, quelqu'humbles qu'ils soient, ont droit aux égards et à la sympathie de tous.

Voyez, par exemple, ce modeste houilleur, qui ne jouit que par intervalles de la lumière du soleil! Ce travailleur, dont l'intelligence est généralement peu développée, n'en est pas moins un des facteurs essentiels de la civilisation. Il accomplit avec héroïsme une mission dont il n'a pas conscience, mission grande, car elle est indispensable au progrès social. Qu'on suppose un instant que les bras manquent pour le rude et pénible labeur des mines! Aussitôt les usines et les manufactures chôment, les chemins de fer, les bateaux à vapeur cessent de fonctionner, les ouvriers périssent de misère, la civilisation s'arrête comme si un effroyable cataclysme s'était abattu sur la terre.

Aussi ce noir enfant des antres souterrains, ce soldat du devoir accepté avec courage, est cent fois plus noble que les oisifs, titrés ou non, qui vivent et meurent inutiles, quand ils ne scandalisent pas le monde de leurs désordres.

Sans doute, dans la hiérarchie du travail il y a des degrés. De même que l'ancienne noblesse avait ses ducs, ses marquis, ses comtes, ses barons et ses

chevaliers, l'armée du travail a ses maréchaux, ses généraux, ses officiers et ses soldats ; mais, et c'est ce qui caractérise notre temps, aucune barrière artificielle ne fixe et n'immobilise les rangs.

Tous les membres actifs de la société accomplissent leur destinée au poste où les ont placés soit leurs facultés, soit le travail accumulé de leurs ancêtres.

Les étudiants ont l'heureuse fortune, s'ils savent accepter la loi du travail, fièrement et sans défaillance, de pouvoir aspirer à des grades élevés dans la hiérarchie sociale. Ce sont eux qui sont appelés à former l'état-major de ce qu'on appelle les classes dirigeantes. Mais parmi eux il y a aussi des degrés dans les aptitudes et les vocations.

Les uns, doués de cette force et de cette pénétration de l'intelligence qui permet de gravir les sommets des sciences, doivent appliquer leurs facultés aux études qui leur ouvriront des horizons nouveaux et leur assureront la considération qui s'attache aux conquêtes de l'esprit humain.

D'autres, en plus grand nombre, plus aptes aux études professionnelles ou obligés par leur position de s'y consacrer, se destinent aux carrières libérales.

Ils ont cependant à se préserver d'une erreur

trop fréquente. Ils doivent se garder de considérer les diplômes comme un but et non comme une étape; ils doivent éviter de courir hâtivement vers ce but, en restreignant leurs études dans les limites des leçons et des cahiers. Ils ne sauraient assez se persuader que toute science est l'affaire de toute une vie et que dans les Universités on doit surtout apprendre à apprendre.

L'examen n'exige qu'un minimum de connaissances ; ceux qui se contentent de ce minimum, trop souvent confié à leur mémoire, réussissent difficilement dans leur carrière. Il faut que l'élève se pénètre des principes des sciences qu'il devra appliquer, qu'il s'attache à penser par lui-même, et qu'après avoir conquis son diplôme, il complète son éducation intellectuelle et professionnelle par des travaux personnels, et, s'il le peut, en allant séjourner dans les centres d'instruction des grandes nations qui nous entourent.

Les étudiants ont, du reste, un nouveau sujet d'émulation, et l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique prouve qu'il est loin d'être sans influence.

Les jeunes personnes, qu'un préjugé suranné voulait sevrer des jouissances de la haute éducation intellectuelle et priver de la satisfaction d'ac-

quérir des connaissances en rapport avec leurs goûts studieux, viennent courageusement s'asseoir sur les bancs des Universités. L'expérience atteste que dans l'armée du travail, elles ne sont pas les moins vaillantes. Dans la glorieuse arène du savoir, le sexe fort ne voudra certainement pas être distancé par le sexe faible.

REMISE

DU

DRAPEAU DONNÉ AUX ÉTUDIANTS

PAR LE ROI.

Les Étudiants, réunis en Assemblée générale, avaient respectueusement exprimé le vœu d'obtenir du Roi un drapeau. S. M. accueillit ce vœu avec la plus gracieuse bienveillance. La remise du drapeau a été le couronnement de la séance solennelle d'ouverture des cours. Cette partie de la cérémonie a été belle et émouvante. Le drapeau, couvert d'un voile, a été apporté à la tribune et tenu par M. Van Aubel, secrétaire du Conseil académique.

M. le Recteur a alors adressé aux étudiants l'allocution suivante :

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

J'ai à remplir une mission bien flatteuse et bien agréable. Le Roi a daigné me charger de vous remettre le drapeau qu'il vous a si gracieusement accordé.

Ce grand honneur, vous l'avez mérité par les sentimens de patriotisme et de respectueux attachement à nos souverains qui sont de tradition dans la jeunesse universitaire de Liége.

Il y a 23 ans, Léopold Ier était, pendant deux jours, entouré par les étudiants liégeois de démonstrations enthousiastes qui furent la partie la plus émouvante des fêtes de cette époque.

Ils étaient heureux, ainsi qu'ils le proclamaient « de joindre » leurs acclamations à celles du plus libre des peuples, ren- » dant hommage au plus sage des Rois. »

Léopold Ier, en souvenir des sentiments qui lui avaient été exprimés, envoya aux étudiants une médaille en or.

S. M. Léopold II, en apportant sur le trône toutes les qualités de son illustre père, a trouvé la même vénération et le même dévouement patriotique dans la jeunesse universitaire. Il vous a, de son côté, voué la même paternelle sollicitude. Il vous en a donné de récents témoignages en daignant se rendre, il y a deux ans, au milieu de nous et en répondant à votre touchante et patriotique adresse par des paroles si éloquentes et si encourageantes.

Les générations d'étudiants qui se sont succédé à Liége ont compris tout ce que la Belgique doit de dévouement à ses Rois et aux institutions dont ils sont les gardiens si loyaux et si vigilants.

Un génie bienfaisant a présidé à la naissance de notre indépendance. De nombreuses convoitises l'entouraient; nos pères nous avaient donné un régime politique assurant une liberté, qu'aujourd'hui encore, bien peu de nations possèdent.

Notre nationalité a cotoyé, jusqu'en ces derniers temps, les plus redoutables écueils; son régime politique a échappé à toutes les commotions qui ont bouleversé, à plusieurs reprises, tous les grands États de l'Europe continentale.

La Belgique doit cette éclatante fortune à ce qu'à côté de la sagesse de ses populations, elle a trouvé dans ses Rois des pilotes incomparables, s'identifiant avec les institutions

et les aspirations du pays, faisant régner l'ordre, en respectant scrupuleusement tous les droits populaires.

C'est ce que vous et vos devanciers avez compris, et, comme ceux-ci le disaient en 1860, vous confondez dans les mêmes sentiments « le Roi et la Dynastie, la Patrie et la Liberté. »

A ce moment le drapeau est découvert et déployé, la musique joue *la Brabançonne*, tout le monde se lève; de longues salves d'applaudissements et des cris prolongés de Vive le Roi! éclatent de toutes parts. Les étudiants acclament pendant plusieurs minutes le don vraiment royal du Souverain.

M. le Recteur reprend la parole en ces termes :

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Ce splendide drapeau que vous saluez de longues et enthousiastes acclamations, symbolise parfaitement vos sentiments. Portant à la hampe les couleurs nationales, au centre les armes de la Belgique et de Liége, surmontées de la couronne royale, il exprime le patriotisme unissant dans un même et inaltérable attachement notre Roi, nos institutions, notre indépendance.

Aux quatre coins, les emblèmes des quatre Facultés représentent vos travaux, vos études et la solidarité de toutes les branches de l'enseignement supérieur.

Vous avez, en Assemblée générale, exprimé le vœu unanime de tenir de la main royale un signe de ralliement qui, dans les cérémonies universitaires, forme du corps des étudiants un seul faisceau, sans distinction d'opinion.

Je vous félicite d'avoir obtenu de S. M. cette glorieuse bannière. Elle cimentera votre union; elle vous guidera dans les voies de l'honneur et du patriotisme. Je vous la remets au nom du Roi. Elle sera en bonnes mains.

Ces paroles, souvent interrompues par les applaudissements d'une salle comble, sont couvertes par les cris répétés de Vive le Roi !

Alors MM. Bruyère, président de la Commission permanente des étudiants, et Frankignoulle, membre de cette Commission, s'avancent et prennent possession du drapeau. M. Bruyère prononce, au nom des étudiants, les paroles suivantes, qui sont, à plusieurs reprises, vivement acclamées :

Monsieur le Recteur,

La Commission permanente des étudiants de l'Université de Liége a été heureuse d'apprendre que Sa Majesté le Roi vous avait désigné pour être son représentant et son intermédiaire auprès du corps des étudiants.

Nul plus que vous n'était digne d'un pareil choix.

Il serait en effet superflu de rappeler les nombreux titres que vous vous êtes acquis à l'estime de tout le monde universitaire, et nous saisissons avec joie l'occasion de pouvoir vous remercier à cette tribune de tous les soins dont vous entourez la jeunesse.

Nous surtout qui avons mission de défendre les intérêts des étudiants, nous avons pu, par nos relations continuelles, apprécier combien vous nous étiez dévoué ; vous avez toujours été pour les étudiants un véritable père.

M. Bruyère s'adresse ensuite à l'assemblée :

Messieurs,

Nous sommes fiers du don que Sa Majesté nous fait ; nous avons là une nouvelle marque de sa générosité royale.

Digne continuateur des traditions paternelles, Sa Majesté Léopold II a toujours montré pour les étudiants de Liége la plus grande sympathie ; Sa Majesté ne se plaisait-elle pas à

se considérer comme étant de la famille universitaire liégeoise, puisqu'elle avait eu comme précepteur M. de Closset, autrefois professeur à cette même Université.

Nous nous souvenons encore de l'accueil bienveillant qu'il nous fit en 1881, lors de sa visite à Liége, et je suis flatté de réitérer aujourd'hui à cette tribune, au nom de tous les étudiants, les sentiments d'attachement et de reconnaissance que mon prédécesseur lui exprimait alors.

Nous saurons nous montrer dignes de l'honneur que le Roi nous fait. Ce drapeau, qui nous rappelle la grande devise belge en réunissant toutes les Facultés sous une même bannière, sera pour nous un signe de ralliement autour du chef de l'Etat, personnification de la patrie.

La séance est levée au milieu de l'émotion générale. Tout le monde veut s'approcher du drapeau, qui est magnifique. C'est une véritable œuvre d'art.

La Commission permanente se rend ensuite au Rectorat pour y déposer la bannière royale, qui restera à l'Université, à la disposition des étudiants, et figurera dans toutes les cérémonies universitaires.

EXPOSÉ

DE LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1882-1883.

Pendant l'année académique 1882-1883, 1,314 étudiants ont pris inscription au rôle général. C'est 111 de plus que l'année dernière.

Ils se répartissent entre les quatre Facultés et les Écoles spéciales de la manière suivante :

Faculté de philosophie.	207	élèves, dont	87	nouv.
» de droit . .	281	» »	72	»
» des sciences.	353	» »	153	»
» de médecine.	207	» »	50	»
Écoles spéciales . . .	266	» »	80	»
Totaux.	1,314	» »	442	»

Des 1,314 élèves inscrits, 101 sont étrangers et 1,213 indigènes. Ceux-ci se répartissent entre les diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province d'Anvers	16
» Brabant	60
» Flandre occidentale	17
» Flandre orientale	11
» Hainaut	81
» Liége	818
» Limbourg	64
» Luxembourg	68
» Namur	78
	1,213

Les 101 élèves étrangers sont originaires des pays que voici :

Allemagne	9
Amérique	7
Angleterre	2
Égypte	1
Espagne	5
France	11
Grèce	1
Grand-Duché de Luxembourg	6
Hollande	17
Indes orientales	2
Italie	10
Pologne	6
Roumanie	13
Roumélie	1
Russie	10
Total	101

Cette année a été pour la famille universitaire une année de grand deuil. Nous avons eu à déplorer la mort de neuf étudiants : MM. Edouard Dubois et Georges Ansiaux, de la Faculté de droit; Joseph Drion, Jean Chaineux et Oscar Wouters, de la Faculté de médecine; Léon Coulet, Jules Radermacher, Edmond Dumont et Camille Didero, des Écoles spéciales.

Plusieurs de ces étudiants ont été victimes de l'épidémie qui a sévi au commencement de cette année. La mort de jeunes gens pleins d'avenir, aimés et estimés de tous, a causé partout la plus vive et la plus douloureuse émotion.

Examens.

Facultés.

1,037 élèves ont pris inscription pour les examens devant les Facultés, pendant les trois sessions de l'année académique :

816 ont été examinés.

558 élèves ont été admis, dont :

301 d'une manière satisfaisante.
138 avec distinction.
80 avec grande distinction.
39 avec la plus grande distinction.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Bernimolin, E., de Liége (1).
2 Pirenne, H., de Verviers.
3 Wilmotte, M., de Liége.

MM. *B.* Faculté de droit.

1 De Cuvelier, A., de Philippeville.
2 Tilman, A., de Liége.
3 Mille, G., de Taviers.
4 Trillet, G., d'Ensival.
5 Goethals, P., de Liége.
6 Journez, A., de Bruxelles.
7 Magnette, Ch., de Virton.
8 Genot, V., de Liége.
9 Martin, R., de Visé.

MM. *C.* Faculté des sciences.

1 Cruysmans, H., d'Anvers.
2 Julin, Ch., de Liége.
3 Deruyts, J., de Liége.
4 Colson, Ch., d'Eelen.
5 Denoël, M., de Bressoux.
6 Petit, F., de Charneux.
7 Corin, G., d'Ivoz-Ramet.
8 Cornil, F., de Châtelet.
9 Gillet, C., d'Aubel.
10 Saroléa, E., d'Ostende.
11 Seulen, L., de Florenville.
12 Van Beneden, A., de Jupille.

MM. *D.* Faculté de médecine.

1 Boset, E., de Limerlé (2).
2 Collette, J., de Cornesse.
3 Malvoz, E., de Huy.
4 Henrijean, F., de Spa.
5 Milz, G., de Virton.
6 Canter, Ch., de Heerlen (1).
7 Dupont, H., de Nessonvaux (1).
8 Lejeune, M., de Dison (1).
9 Bronfort, J., de Sart.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont:

MM. *A.* Faculté de philosophie et lettres.

1 Thiry, G., de Liége.
2 Camauer, A., de Huy (3).
3 Lambert, Ch., de Paris (3).
4 Rahlenbeck, G., de Dalhem (3).
5 Ringlet, F., de Liége (3).
6 Coemans, F., de St-Trond.
7 Grégoire, M., de Jemeppe.
8 Jacques-Houssa, P., de Waremme
9 Mahaim, E., de Momignies.
10 Dupont, O., de Ham-sur-Heure.
11 Fabry, G., de Marcinelle.
12 Marcotty, G., de Jemeppe.
13 Berchem, F., de Dudelange.
14 Foidart, J., d'Ans.

---

(1) MM. Bernimolin, Canter, Dupont et Lejeune ont obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

(2) M. Boset a obtenu la plus grande distinction dans trois examens différents.

(3) MM. Camauer, Lambert, Rahlenbeck et Ringlet ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

MM. *B.* FACULTÉ DE DROIT.

1 Mouton, A., de Liége.
2 Gerardy, A., de Chaineux.
3 Lacroix, H., de Battice.
4 Marcotty, H., de Liége.
5 Neef, Ch., de Tilff.
6 Orban, O., de Statte-lez-Huy.
7 Falloise, M., de Liége.
8 Fonsny, Ph., de Hodimont.
9 Fortamps, G., de Wavre.
10 De Wandre, H., de Liége.
11 Van Heule, L., d'Ypres.
12 Van Wilderode, P., d'Enghien.

MM. *C.* FACULTÉ DES SCIENCES.

1 Duchateau, J., de Tihange.
2 Micheels, E., de Liége.
3 Nicolet, E., id.
4 Van Aubel, E., de Liége (1).
5 Cerfontaine, Th., de Teuven.
6 Degueldre, N., de Charneux.
7 Felon, L., de Liége.
8 Masy, E., de Landen.
9 Beaupain, J. B., de Cierreux.
10 Bartholomé, J., de Fléron.
11 Boens, J., de Mettet.
12 Defize, A., de Fexhe-Slins.
13 Delaye, V., de Lessines.
14 Jacob, E., de Nandrin.
15 Lecrenier, A., de Huy.
16 Mairlot, J., de Nessonvaux.
17 Nypels, P., d'Anvers.
18 Roersch, Ch., de Bruges.
19 Chapuis, C., de Verviers.
20 Fonsny, M., de Dison.
21 Jamsin, S., de Fléron.
22 Terfve, O., de Nessonvaux.
23 Léonard, J., de Verviers.
24 Reydams, H., de Moll.
25 Rademaekers, Jeanne, de Maeseyck.
26 Deruyts, François, de Liége.

MM. *D.* FACULTÉ DE MÉDECINE.

1 Wirth, A., de Gorlitz.
2 Lambrechts, J., de Lens-St-Servais.
3 Kuborn, P., de Seraing.
4 Labeye, L., de Bolland.
5 Lambinon, H., de Liége.
6 Gustin, J., d'Ensival.
7 Moreau, J., de Couvin.
8 Michel, L., de Liége.
9 Waroux, G., de Liége.
10 Dewaide, P., de Soiron (1).
11 Lemoine, Ed., de Liége (1).
12 Thoumsin, O., de Baelen (1).
13 Jacob, C., de Verviers.
14 Mairlot, Is., de Grand-Rechain.
15 De Boeck, G., de Liége (1).
16 Hairs, E., d'Ans.
17 Michel, O., de Liége.
18 Bronfort, J., de Sart.
19 Marneffe, H., d'Alleur.

---

(1) MM. Van Aubel, Dewaide, Lemoine, Thoumsin et De Boeck ont obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

Ont obtenu la distinction :

MM. *A.* FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1 Dupont, O., de Ham-sur-Heure.
2 Alberti, G., de Maestricht.
3 Didier, Ch., de Roclenge.
4 Hubert, Ch., d'Arlon.
5 Trillet, G., d'Ensival.
6 Waroux, J., de Liége.
7 Hanuise, J., de Lanquesaint (1).
8 Fabry, G., de Marcinelle.
9 Maquinay, V., d'Anvers (1).
10 De Behr, F., de Liége.
11 Berchem, F., de Dudelange.
12 Bacha, E., de Liége.
13 Capitaine, A., de Liége.
14 Cornélis, B., de Liége.
15 Falisse, C., de Liége.
16 Hamès, L., de Beckerich.
17 Hicguet, G., de St-Servais.
18 Neuville, A., de Flémalle-Haute
19 Collard, J., d'Alleur.
20 Cornet, E., de Soumagne.
21 Lohest, L., de Liége.
22 Mengelbier, J., de Verviers.
23 Nassen, J., de Martenslinde.
24 Woot de Trixhe, E., de Waleffes.
25 Detourpe, A., de St-Gérard.

MM. *B.* FACULTÉ DE DROIT.

1 Drèze, E., de Dison.
2 Wathelet, A., de Liége.
3 Kleyer, A., de Namur.
4 Botson, H., de Gobertange.
5 De Cuvelier, L., de Philippeville.
6 Moucheron, H., de Quaregnon.
7 Philippart, H., de Durbuy.
8 Deflandre, M., de Bruxelles.
9 Noirfalise, Ch., de Liége.
10 Drèze, Ch., de Petit-Rechain.
11 Raeymaeckers de Govaerts, P., de Halle-Boyenhoven.
12 Carez, F., de Liége.
13 Delsaux, L., id.
14 Lefranc, St., id.
15 Naveau, A., de Hollogne-sur-Geer.
16 Schaltin, J., de Liége.
17 Tchobanoff, Ch., de Calofer.
18 Visart, F., de Bruges.
19 Waroux, J., de Liége.
20 Gilman, L., de Verviers.
21 Loyens, A., de Liége.
22 Monseur, E., id.
23 Degive, O., de Jemmapes.
24 Dupont, A., de Liége.
25 Jacob, L., de Warsage.
26 Louvat, H., de Namur.
27 Mons, Ch., de Liége.
28 Noé, A., id.
29 De Leuze, P., de La Roche.
30 Donneux, Ch., de Marche.
31 Gaspar, L., de Louveigné.
32 Remy, A., de Grivegnée.
33 Grégoire, G., d'Amay.
34 Hardenpont, L., de Charleroi.

---

(1) MM. Hanuise et Maquinay ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

MM. *C.* FACULTÉ DES SCIENCES.

1 Ancion, E., de Verviers.
2 Dellicour, J., id.
3 Philippet, J., de Seraing.
4 Voituron, E., de Feluy.
5 Joisten, Th., de Dison.
6 Leflot, A., d'Ohey.
7 Vlemincx, H., de Folx les Caves.
8 Woit, J., de Housse.
9 Demaret, L., d'Ath.
10 Lambrette, A., d'Ensival.
11 Servais, J., de Buret.
12 Beaupain, J. B., de Cierreux.
13 Clermont, G., de Verviers.
14 De Marteau, J., de Liége.
15 Herman, M., de Herstal.
16 Honoré, A., de Glain.
17 Leenders, J., de Liége.
18 Mottard, H., de Petit-Hallet.
19 Polis, A., de Stembert.
20 Wilmotte, A., d'Aywaille.
21 Arnauts, Ch., de Geet-Betz.
22 Clerbois, P., de Huy.
23 Collard, E., de Pailhe.
24 Dor, O., de St-Gerard.
25 Herzet, J., de Thimister.
26 Tonglet, V., de Ciney.
27 Michaux, A., de Somzée.
28 Baar, L., de Borgerhout.
29 Van Beneden, L., de Maestricht.
30 Micheels, H., de Liége.

MM. *D.* FACULTÉ DE MÉDECINE.

1 Lacroix, O., de Petit-Rechain.
2 Canter, Ch., de Heerlen.
3 Wirth, A., de Gorlitz.
4 Frère, A., de Slins.
5 Seeliger, A., de Warzée.
6 Bossy, A., de Liége.
7 Lambrechts, J., de Lens-St-Servais.
8 Coirbay, L., de Liége.
9 Delsaux, E., de Liége.
10 Piret, A., de Grand-Rechain.
11 Saroléa, L., de Hasselt.
12 Snyers, E., de Namur.
13 Berlier, F., de Biesme.
14 Chalant, V., de Liége.
15 Cuypers, E., d'Oostham.
16 Malget, E., de Heispelt.
17 Bost, A., de Hodimont.
18 De Creeft, P., de Gand.
19 Delsalle, A., de Huy.
20 Dossin, J., de Liége.
21 Goyens, L., de St-Trond.
22 Lacroix, O., de Petit-Rechain.
23 Mattlet, J. J., de Bas-Oha.
24 Ancion, J., de Forêt.
25 Bremken, H., de Liége.
26 Colinet, E., de Beaumont.
27 Mairlot, M., de Wegnez.
28 Sproelants, J., de St-Trond.
29 Dehasque, R., de Gingelom (1).
30 Haversin, E., de Hour (1).
31 Jacob, C., de Verviers.

---

(1) MM. Dehasque et Haversin ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

32 Mairlot, J., de Grand-Rechain.
33 Vreven, A., de Halle-Boyenhoven (1).
34 Beaufort, O., de Polleur.
35 Bellefroid, E., de Verlaine (1).
36 Gendebien, O., d'Engis.
37 Hannequart, G., de Liberchies.
38 Henrotay, Is., de Verviers.
39 Moxhet, A., de Verviers.
40 Noël, Th., de Marneffe (1).
41 Tart, V., d'Amay.
42 Hairs, E., d'Ans.
43 Marcotty, J., de Liége.

Écoles spéciales.

Sur 215 élèves qui ont été examinés, 181 ont été admis, dont :

4 avec la plus grande distinction.
12 avec grande distinction
39 avec distinction.
126 d'une manière satisfaisante.

37 élèves se sont présentés à l'examen final ; tous ont été diplômés :

21 en qualité d'ingénieurs honoraires des mines.
2 en qualité d'ingénieurs civils des mines.
10 en qualité d'ingénieurs civils des arts et manufactures.
4 en qualité d'ingénieurs civils mécaniciens.

Voici les noms des élèves qui ont obtenu la plus grande distinction :

MM.

1 Timmerhans, Ch., de Liége.
2 Kraft, F., de Jenappe.
3 Henrotte, J., de Liége.
4 Braecke, G., de Nieuport.

(1) MM. Vreven, Bellefroid et Noël ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

1 Noé, G., de Liége.
2 Schmidt, E., de Liége.
3 Delruelle, J., de Liége.
4 Faucan, J., de Liége.
5 Danse, Ch., de Liége.
6 Despret, G., de Binche.
7 Cruysmans, H., d'Anvers.
8 Masson, Ed., de Huy.
9 Canon, L., de Thuin.
10 Lascz, Th., de Stanisrewice.
11 Rogowski, M., de Bajanowko.
12 Orval, I., de Chaudfontaine.

Ont mérité la distinction :

MM.

1 Lemaire, L., de Liége.
2 Chantraine, A., d'Alost.
3 Delleur, J., de Liége.
4 Mélotte, F., de Liége.
5 Morel, F., de Lodelinsart.
6 Gouppy, H., de Rotheux.
7 Groutars, J., de Curange.
8 Vermeire, G., de St-Nicolas.
9 Verniory, G., de Wellin.
10 Beduwé, L., de Liége.
11 Polet, A, de Couthuin.
12 Frenkel, A., de Berdichen.
13 Mercurian, St., de Smyrne.
14 Schmidt, F., de Liége.
15 Lejeune, O., de Comblain-la-Tour.
16 Merlot, J., de Liége.
17 Faber, J., de Mellier.
18 Verwins, J., de Verviers.
19 Jottrand, F., de Namur.
20 Daubresse, G., de La Louvière.
21 Demeure, A., de Saintes.
22 Bertemati, C., de Xérès
23 Stassart, S., de Verviers.
24 Pepin, A., de Balâtre.
25 Namur, L., de Gand.
26 Jamar, E., de Liége.
27 Zoude, E., de Poix.
28 Grodzicki, F., de Debico.
29 Lechat, E., de Liége.
30 Becker, H., de Liége.
31 Liebert, W., de Stanislawid.
32 Delbouille, S., de Montegnée.
33 Chausteur, N., de Gilly.
34 Bellefroid, J., de Liége.
35 de Rossius, Ch., de Liége.
36 Beduwé, F., d'Aix-la-Chapelle.
37 Defays, J., de Warfusée.
38 Courtois, L., de Mons.
39 Werner, S., de Varsovie.

Personnel enseignant.

Décès.

Le 10 novembre dernier est décédé à Liége, à l'âge de 70 ans, M. Ch. Maynz, professeur de Pandectes,

qui venait d'être admis à l'éméritat, mais qui avait accepté de continuer son cours.

La perte de ce professeur éminent, de ce romaniste d'une si grande autorité, a été vivement ressentie, non-seulement par l'Université de Liége, qui était fière de le posséder, mais par l'Université et le barreau de Bruxelles, où il avait occupé un rang si distingué.

Surmontant ses souffrances avec un courage héroïque, il faisait encore ses leçons quelques jours avant sa mort.

Les honneurs académiques lui ont été rendus le 13 novembre ; des députations de l'Université et du barreau de Bruxelles étaient venus se joindre à nous. Le Recteur de l'Université de Liége, MM. Houet, doyen de la Faculté de droit ; Arntz, au nom de l'Université de Bruxelles, Splingard, au nom du barreau de cette ville, Guillot, au nom des étudiants, ont exprimé les douloureux regrets qu'excitait la mort de Maynz ; ils ont rappelé ses grandes qualités et ses travaux.

Nominations et Attributions.

Par arrêtés royaux du 16 octobre 1882 ont été promus à l'ordinariat : MM. Paul Frédericq et N. Lequarré, de la Faculté de philosophie ; Putzeys, Gilkinet et Léon Frédericq, de la Faculté de médecine.

La mort de M. Maynz, au mois de novembre, pouvait causer une interruption très préjudiciable dans le cours important des Pandectes. La Faculté de droit et le gouvernement ont fait appel au dévouement de M. Fernand Thiry, qui possédait parfaitement le cours

de M. Maynz, et qui a bien voulu accepter de le continuer jusqu'à la fin de l'année académique.

M. Thiry s'est acquitté de la tâche extraordinaire qu'il avait assumée, avec un plein succès, et je suis l'organe de mes honorables collègues et des étudiants en lui exprimant toute notre gratitude pour le service qu'il a rendu à l'Université.

Pour la chaire de Pandectes, qui avait été occupée avec tant d'éclat, il fallait trouver un professeur qui eût fait ses preuves. Guidé par les lumières des membres de la Faculté de droit, d'accord avec eux et avec M. l'administrateur-inspecteur, j'ai proposé et le gouvernement a décidé, par arrêté royal du 15 avril dernier, d'appeler à la chaire vacante M. le docteur A. de Senarclens, professeur ordinaire de droit romain à la Faculté de droit de l'Académie de Lausanne.

Par arrêtés ministériels du 30 juin et du 24 juillet, M. A. Jorissen, assistant, a été nommé *agrégé spécial* à la Faculté de médecine et autorisé à ouvrir un cours facultatif sur *l'analyse organique et sur les falsifications des denrées alimentaires.*

Distinctions.

Par arrêté royal du 29 novembre 1882, le prix quinquennal des sciences naturelles, pour la période de 1877-1881, a été décerné à M. L. G. de Koninck, professeur émérite, pour ses mémoires sur la paléontologie primaire de l'Australie et pour sa description de la faune du calcaire carbonifère de la Belgique.

Installations universitaires.

Cette année a été marquée par un heureux événement. M. le sénateur Montéfiore, ingénieur distingué sorti de notre École des mines, convaincu de l'avenir qui s'ouvre devant les applications de l'électricité et désirant que l'enseignement de notre École reste à la hauteur de tous les progrès, a eu la pensée de doter notre Université d'un Institut complet électro-technique. Pareil institut n'existe encore nulle part, et nous devons d'abord honorer chez M. Montéfiore un acte d'intelligente initiative.

Restait à trouver les moyens d'exécution. M. Montéfiore a chargé l'Université de faire un devis de ce qu'exigeraient machines, appareils, collections, pour l'enseignement théorique et pratique des applications de l'électricité. Le devis s'est élevé à 100,000 fr., et M. Montéfiore les a mis généreusement à la disposition de l'Université, en se chargeant de payer toutes les factures.

Voici les conséquences directes et indirectes de cet acte de munificence.

Nous aurions attendu, pendant bien des années probablement, les ressources nécessaires pour créer un pareil Institut électro-technique, et nous ne l'aurions obtenu que longtemps après que les autres pays en auraient été dotés, bien loin de les devancer tous.

Les constructions et appropriations des bâtiments ayant à passer par les lenteurs habituelles aux architectes et ensuite par toutes les filières de deux ministères, par plusieurs comités et de nombreux bureaux,

auraient pris une année ou deux en plans, vérifications, contrôle de tout genre. La Belgique, sous ce rapport, possède un mécanisme qui finit par décourager tous ceux qui veulent agir, mais qui est tellement indestructible que les ministres les mieux intentionnés ne parviennent pas à le modifier.

L'Université, disposant des ressources nécessaires en dehors de l'État, a pu marcher sans rencontrer d'entraves. Or, il a suffi de trois mois pour faire les plans, les vérifier, adjuger les travaux, approprier les anciens locaux de la botanique et construire une annexe. Le nouvel Institut pourra être ouvert le mois prochain, et ainsi la pensée du donateur sera devenue une réalité bien peu de temps après avoir été exprimée.

Le gouvernement, appréciant tout ce que l'acte de M. Montéfiore et l'exemple qu'il donne méritent de gratitude, a décidé que son nom serait attaché à la création qui lui est due; le Conseil académique, l'Association des Ingénieurs ont été unanimes à rendre hommage à une initiative aussi intelligente que désintéressée.

Le gouvernement s'est empressé de créer un diplôme d'ingénieur-électricien qui peut être obtenu par les ingénieurs honoraires des mines et les ingénieurs civils mécaniciens de la section belge, après une année d'études complémentaires. Ceux qui ont fait avec succès les études préparatoires de la section des mines peuvent obtenir le diplôme d'ingénieur-électricien après deux années spéciales ; les autres catégories d'ingénieurs , après avoir suivi avec fruit les cours oraux et les exercices pratiques du nouvel Institut, pourront recevoir des certificats.

Dans l'Institut électro-technique, il y aura chaque jour une heure de leçon orale et trois heures de travaux et d'expériences de laboratoire. M. E. Gerard, ingénieur des télégraphes, chargé du cours des applications de l'électricité à l'École des mines, donnera le nouvel enseignement théorique et pratique.

Je suis heureux de pouvoir vous annoncer que les Instituts pharmaceutique, botanique et astro-physique sont achevés.

Les nouvelles serres du Jardin Botanique seront bientôt terminées ; on y place les appareils de chauffage.

L'installation du mobilier dans les Instituts pharmaceutique et botanique avance rapidement et les leçons pourront s'y faire sans retard.

Le laboratoire de botanique est ouvert depuis un an et il est déjà pourvu des appareils nécessaires pour l'étude de l'anatomie et de la physiologie végétales.

Les travaux de l'Institut anatomique seront mis en adjudication cette semaine (le 19 octobre). Grâce à la bonne volonté qu'ont apportée dans l'examen des plans et devis les présidents des comités et les chefs des administrations par lesquels le dossier a dû passer, l'instruction n'a pas pris plus d'un an. C'est sans doute beaucoup quand il s'agit de constructions, dont, à tous les points de vue, l'urgence est extrême ; mais c'est presque un prodige, étant donnée l'organisation des services administratifs dans notre pays.

Les plans des Instituts zoologique et physiologique sont achevés, et j'espère qu'on pourra aussi les mettre en adjudication au printemps prochain.

Quant aux plans de l'Université, j'ai le regret de

devoir vous dire que l'éminent architecte qui en est chargé n'est encore qu'aux préliminaires.

La question si importante de la reconstruction de l'hôpital de Bavière semble aussi faire peu de progrès.

Le déplacement de la pharmacie et de la botanique a laissé libre quelques locaux : mais il est encore de nombreux services en souffrance par la déplorable insuffisance des laboratoires et des auditoires.

Une importante lacune dans notre enseignement biologique a été, en partie, comblée cette année. Une station biologique a été récemment inaugurée à Ostende.

Depuis une dizaine d'années, une série d'établissements destinés à faciliter les études de biologie ont été créés, dans les autres pays, grâce à l'initiative, soit de particuliers, soit de gouvernements, dévoués aux progrès des sciences. En France, on a fondé huit laboratoires depuis les côtes de la Manche jusqu'à celles de la Méditerranée : Wimereux, Le Havre, Roscoff, Concarneau, Arcachon, Banyuls-sur-Mer, Marseille et Villefranche. Ces établissements sont destinés à rendre aux sciences qui s'occupent de l'étude des êtres vivants, les mêmes services que les observatoires ont rendu aux sciences astronomiques. Ils réunissent chaque année un grand nombre de professeurs et d'étudiants et constituent des annexes indispensables des universités et de l'enseignement en général. Les savants de tous les pays sont accueillis dans ces laboratoires, et c'est grâce à la libéralité des gouvernements qui les ont fondés que des Belges ont été admis à profiter, pour leurs travaux et pour leur enseigne-

ment, des avantages que présentent les stations maritimes.

La Belgique ne pouvait plus longtemps retarder l'organisation, sur nos côtes, d'un laboratoire de biologie. Notre honorable collègue, M. Ed. Van Beneden, jugeant qu'il était difficile, en ce moment, de réclamer de la part du gouvernement des sacrifices importants, a demandé à M. le Ministre de l'intérieur, qui a les ponts et chaussées dans ses attributions, de pouvoir, en vue de la création d'une station zoologique, disposer, à Ostende, d'un local appartenant à l'Etat et inoccupé depuis des années. Ce local, adjacent aux écluses Léopold, comprend cinq petites pièces. Il serait suffisant et pourrait être approprié très convenablement, à peu de frais, s'il était affecté entièrement à l'usage de la station.

M. le Ministre de l'Intérieur a mis, très obligeamment, trois des cinq pièces, à titre personnel et provisoire, à la disposition des deux savants collègues, MM. Van Beneden et Van Bambeke, qui, à Liége et à Gand, se sont fait un nom dans les sciences et l'enseignement biologiques. Les deux autres pièces ont été réservées par l'administration des ponts et chaussées.

MM. Van Beneden et Van Bambeke ont demandé un subside de 3000 fr., sur le crédit affecté à l'encouragement des sciences, pour faire l'appropriation de la station et l'achat du matériel nécessaire aux expériences et aux observations (tables, chaises, aquariums, verreries, réactifs, etc.).

Par suite de dissidences administratives, la demande ne fut pas accueillie. Il paraît, en effet, que le Musée

de Bruxelles revendique tout ce qui concerne l'exploration scientifique du pays, et, par suite, conteste l'attribution de tout subside, prélevé sur le crédit destiné aux sciences, à tout savant, fût-il professeur d'une Université de l'État, qui veut rester indépendant du Musée !

Profitant néanmoins des locaux mis à leur disposition, MM. Van Beneden, Van Bambeke, Swaen, Plateau, Leboucq, Francotte, Foettinger, Masquelin, Mac Leod, Lienard et Stuckens se rendirent à Ostende et y séjournèrent, presque tous, pendant les mois d'août et de septembre. Malgré l'exiguité des ressources fournies par les crédits universitaires, ils réussirent à s'installer. Chacun d'eux s'adonna à l'étude d'une question spéciale se rattachant au domaine des sciences biologiques. Les dragages, organisés au moyen d'un steamer de l'État, grâce à la bienveillante intervention de M. Olin, Ministre des travaux publics, donnèrent des résultats remarquables et complètement inattendus.

Dresser le catalogue des espèces animales qui se rencontrent sur une côte, tel est le premier travail à accomplir partout où l'on fonde une station biologique. Les recherches de cette année vont apporter un contingent important pour la connaissance de notre faune littorale.

Il est toutefois à regretter que, faute de place, cinq seulement des laborieux chercheurs aient pu s'installer à la station. Les quatre autres ont pu se procurer un triste réduit appartenant à un particulier.

Je suis entré dans ces détails parce que l'essai tenté

permet maintenant de juger des services qu'une station biologique peut rendre ; il prouve combien il est désirable que nos dévoués investigateurs puissent disposer à Ostende d'un local suffisant. On peut adapter, à peu de frais, à cette destination, le local qui a été mis partiellement à leur disposition. Or, on connaît la sollicitude de M. le Ministre de l'intérieur pour les intérêts de l'enseignement supérieur ; et je sais que son bienveillant concours ne manquera pas, pour assurer aux universités de l'État, l'annexe d'une station maritime, dans les conditions de dignité auxquelles elles ont droit.

Publications.

Pendant l'année académique écoulée, le corps enseignant a fait de nombreuses publications. En voici la liste :

Dans la Faculté de philosophie.

M. A. Troisfontaines. — Deux articles à propos d'un nouvel ouvrage sur le Sénat romain. (*Athenæum belge*, 15 mai et 15 juillet 1883.)

M. J. Stecher. — 1° Le deuxième tome des œuvres de Jehan le Maire de Belges (publication académique).

2° Collaboration à la *Biographie nationale*, à l'*Athenæum belge* et à la *Revue de Belgique*.

3° Rapport académique sur un glossaire de Jean d'Outremeuse.

M. A. Le Roy. — 1° Collaboration à la *Biographie nationale*, lettre G.

2° Notices diverses dans les *Bulletins de l'Académie*, notamment un rapport sur une dissertation philosophique de M. Tiberghien.

3° Articles variés dans des journaux ou des publications périodiques (critique, questions d'enseignement, etc.).

M. J. Delbœuf. — 1° Chrestomathie latine à l'usage des commençants, accompagnée d'un commentaire grammatical et pédagogique et suivie d'un dictionnaire. — Mons. Hector Manceaux, 1883. (En collaboration avec M. P. Iserentant, professeur à l'Athénée de Malines.)

2° Nains et géants, étude comparative sur la force des grands et des petits animaux. (*Bulletins de l'Académie de Belgique*, décembre 1882, et *Revue scientifique*, 27 janvier 1883. Reproduit dans *the popular science Monthly*. New-York, avril 1883.)

3° Éléments de psychophysique générale et spéciale : Mesure des sensations de lumière et de fatigue ; théorie générale de la sensibilité. Paris. Germer Baillère, 1883.

4° Un nouveau centre de vision dans l'œil humain. (*Revue scientifique* du 11 août 1883. En collaboration avec M. le professeur **Léon Fredericq**.)

5° Dans l'*Athenæum*, deux comptes-rendus critiques :

La parole intérieure. Essai de psychologie descriptive, par Victor Egger, n° du 1er novembre 1882.

Les maladies de la volonté, par Th. Ribot, n° du 15 juin 1883.

6° Trisection de l'angle au moyen de l'hyperbole équilatère. (*Mathésis de Mansion et Neuberg*, p. 420 et suivantes.)

7° Divers articles dans les journaux périodiques.

M. L. Roersch. — 1° Articles dans la *Revue de l'instruction publique en Belgique*, tomes 25 et 26.

2° Rapports académiques sur le Concours des prix de Keyn et sur un Mémoire concernant l'Hippolyte d'Euripide.

3° *Biographie nationale*. Notices de la lettre G.

M. G. Kurth. — 1° Deux biographies inédites de Saint-Servais. (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. I.)

2° Les origines de la ville de Liége. (Même recueil, t. II.)

3° Vita metrica S. Friderici episcopi Leodiensis ex. Cod. londinensi nunc primum edita. (*Analecta bollandiana*, t. II.)

4° Évangéline, poëme de Longfellow, traduit de l'anglais avec une introduction. (Liége. *Société bibliographique*, 1883.)

M. V. Chauvin. — Biographie de Reinhart Dozy, par M. J. de Goeje. Traduite du hollandais. Leide, E. J. Brill 1883. (Brochure in-8°.)

M P. Fredericq. — 1° De l'enseignement supérieur de l'histoire à Paris. (*Revue internationale de l'enseignement*, de Paris, livraison du 15 juillet 1883.)

2° De l'enseignement de l'histoire dans les Athénées en Belgique. (*Revue de l'instruction publique*, tome XXVI, 3e livraison.)

3° Quelques comptes-rendus critiques dans l'*Athenæum belge*, et dans la *Revue historique*, de Paris, et, en collaboration avec M. le professeur **Émile de Laveleye**, dans l'*Athenæum* de Londres.

4° Travaux du cours pratique d'histoire nationale. Premier fascicule contenant :

a. De l'enseignement supérieur de l'histoire en Belgique, par Paul Frédericq.

b. L'origine maternelle et la naissance de Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas, par Guillaume Crutzen.

c. Les édits des princes-évêques de Liége en matière d'hérésie, au XVI^e^ siècle, par Henri Lonchay.

d. L'enseignement public des Calvinistes à Gand (1578-1584), par Paul Frédericq.

e. Le renouvellement, en 1578, du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques van Artevelde entre la Flandre et le Brabant, par le même.

M. C. Renard. — 1° Douze articles sur l'Exposition des beaux-arts organisée à Liége à la Société d'Émulation. (*Journal de Liége*, avril et mai 1883.)

2° Plusieurs articles dans divers journaux d'art d'Anvers et de Bruxelles.

M. E. Monrose. — Études sur l'art de la diction. — Lecture à haute voix. — Débit oratoire. — Diction dramatique.

Dans la Faculté de droit.

M. J. S. G. Nypels. — 1° Fin du tome III et dernier du Code pénal interprété.

2° Fin du tome IV de la législation criminelle de la Belgique.

3° Pasinomie. Recueil des lois annotées de 1883.

M. P. Namur. — Commentaire de la loi du 19 janvier 1883 relative à la pêche fluviale.

M. E. de Laveleye. — 1° Le socialisme contemporain. (2^e^ édition, revue et corrigée).

2° Éléments de l'économie politique. (2^e^ édition).

3° Articles dans les Revues belges, françaises et anglaises.

Dans la Faculté des sciences.

M. L. G. de Koninck. — 1° Notice sur la distribution géologique des fossiles carbonifères. (*Bulletin du Musée royal d'histoire naturelle de Belgique*, t. II.)

2° Faune flu calcaire carbonifère de la Belgique, 4^e^ partie, vol. in-folio et atlas de 35 planches. (Ce travail a mérité le prix quinquennal des sciences naturelles, institué par le Gouvernement.)

M. Is. Kupfferschlaeger. — 1° Éléments d'hygiène et d'économie domestique ; in-16 de 228 pages.

2° De la nécessité de l'analyse chimique dans les présomptions d'empoisonnement. (*Bulletin de l'Académie de médecine* de décembre 1882.)

3° Note sur le stage officinal des élèves pharmaciens et sur le cumul de la médecine et de la pharmacie. (Même recueil, juin 1883.)

M. C. de Cuyper. — Tomes 12 et 13 de la deuxième série de la *Revue universelle des mines*. (En collaboration avec M. le professeur **Habets**.)

M. J. T. P. Chandelon. — 1° Analyse des eaux alimentaires de la ville de Liége. (Rapport adressé au Collége échevinal.)

2° Stage des pharmaciens. Considérations présentées à l'Académie royale de Belgique.

M. G. Dewalque. — Un nouveau gîte de fossiles dans le poudingue de Burnot. — Sur de nouveaux fossiles arachniens. — Sur la Hatchettite de Seraing. — Sur Pholadomya Esmarki. (*Annales de la Société géologique de Belgique*, tome X.)

M. Ed. Morren. — 1° *La Belgique horticole*, revue de botanique et d'horticulture, tome 33, 1 volume in-8° avec planches.

2° Les serres du château royal de Laeken ; brochure in-8°.

3° Recueil des plans concernant le Jardin et l'Institut botaniques de l'Université de Liége, 11 feuilles.

4° Rapport sur le mémoire de M. Aug. Gravis, intitulé : Recherches anatomiques sur les organes végétatifs de l'Urtica divica. (*Bulletins de l'Académie.*)

M. Ed. Van Beneden. — 1° *Archives de biologie*, t. III et fasc. I du t. IV. (En collaboration avec M. Ch. Van Bambeke.)

2° Contribution à l'histoire des Dicyémides (2 planches).

3° Recherches sur l'oreille moyenne des crocodiliens (3 planches).

4° Contribution à la faune littorale de la Belgique. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique.*)

5° Recherches sur l'appareil sexuel femelle de l'Ascaride mégalocéphale (1 planche).

6° Recherches sur la maturation de l'œuf et la fécondation (10 pl. doubles).

M. V. Dwelshauvers. — Première partie d'un rapport sur la partie mécanique de l'Exposition nationale de Milan (1881). (*Revue universelle des mines.*)

M. J. Graindorge. — 1° Traité d'algèbre élémentaire, par V. Falisse et J. Graindorge; 1re partie, 7e édition. Mons. H. Manceaux, 1883.

2° Même ouvrage, 2e partie; 3e édition. Mons. H. Manceaux, 1883.

M. C. Le Paige. — 1° Sur les courbes du troisième ordre. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, tome IV, page 336.)

2° Sur quelques transformations géométriques uniformes. (*Ibid.*, page 415.)

3° Note sur l'homographie du troisième ordre. (*Ibid.* t. V., p. 85.)

4° Sur les surfaces du second ordre. (*Ibid.*, p. 618.)

5° Sur les surfaces du troisième ordre. (*Comptes-rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. XCVII, p. 34 et 158.)

6° Ueber eine Eigenschaft der Flächen zweiten Grades. (*Sitzb. der K. Akademia zu Wien*, t. XXXVII, p. 599.)

7° Sur quelques théorèmes de géométrie supérieure. (*Atti dell' Academia dei Nuovi Lincei*, de Rome, t. XXXVI.)

8° Homographies et involutions des ordres supérieurs. (*Jornal de Sciencias mathematicas*, de Coïmbre, t. V, p. 27.)

M. Ad. Firket. — 1° Examen des études sur l'existence possible de la houille aux environs de Londres. (*Revue universelle des mines*, 2e série, t. XII.)

2° Sur l'extension en Angleterre du bassin houiller franco-belge. (*Annales de la Société géologique de Belgique*, tome X.)

3° Découverte de la chalcocite à Moët-Fontaine (Rahier). (*Annales de la Société géologique de Belgique*, tome X.)

M. Paul Trasenster. — Le développement des chemins de fer. (*Revue universelle des mines.*)

2° L'industrie de l'acier (*Id.*)

3° Statistique minérale. (*Id.*)

4° Notes on belgian railways. (*Proceedings of the institution of Mechanical Engineers.*)

5° Chronique industrielle hebdomadaire. (*Journal de Liége.*)

M. J. Neuberg. — 1° Mathesis, Recueil mathématique à l'usage des Écoles spéciales et des établissements d'instruction moyenne, publié par P. Mansion et J. Neuberg. Tome III.

2° Sur la cyclide de Dupin. (*Mémoires de la Société royale des sciences de Liége*, 2e série, tome X.)

M. Eric Gerard. — 1° Quelques renseignements sur les matières isolantes. (*Ingénieur-Conseil*, 1882.)

2° De l'induction électro-magnétique. (*Revue universelle*, t. XII.

3° Les appareils télégraphiques à l'Exposition de Paris de 1881.

4° Les électro-moteurs à l'Exposition de Paris.

5° Note sur les travaux de la Conférence d'électricité réunie à Paris en 1882. (*Revue universelle*, tome XIII.)

M. P. Banneux. — Du défaut de sécurité des bourroirs métalliques dans le tirage à la poudre. (*Annales des travaux publics.*)

M. Ch. Julin, assistant du cours d'embryologie. — 1° Observations sur le développement des Orthonectides. (*Bulletin scientifique du Département du Nord.*)

2° Recherches sur l'organisation et le développement des Orthonectides. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique.*)

3° Contribution à l'Histoire des Mésozoaires. (*Archives de biologie*, tome III, avec 3 planches.)

M. Alex. Foettinger. — Note sur la formation du Mésoderme dans la larve du Phoronis hippocrepia. (*Archives de biologie*, tome III, fasc. IV, 1 planche.)

M. H. Forir, conservateur des collections paléontologiques. — Notices bibliographiques : Plissements, failles et filons du Hartz (K. A. Lossen). — Tremblements de terre (F. Toula). — Formation de la houille (C. Grand'Eury). — Structures grenue et porphyrique dans les roches éruptives (H. Rosenbusch). (*Annales de la Société géologique de Belgique.*)

Dans la Faculté de médecine.

M. V. Masius. — Rapports sur divers mémoires. (*Bulletin de l'Académie royale des sciences de Belgique* et *Bulletin de l'Académie de médecine*, années 1882-1883.)

M. C. Vanlair. — 1° De la régénération des nerfs périphériques par le procédé de la suture tubulaire. (*Archives de biologie* de Van Beneden et Van Bambeke, t. III, fasc. III, 1882. 110 pages, 4 planches.

2° De la névrotisation du cartilage osseux dans la suture tubulaire des nerfs. (*Archives de physiologie normale et pathologique* de Brown-Séquard, Charcot et Vulpian, 2e série, t. X, n° 8, 1882, 1 planche.)

M. A. von Winiwarter. — Die allgemeine chirurgische *Pathologie und Therapie*, von Th. Billroth, II Auflage, bearbeitet von A. von Winiwarter. Berlin, 1883.

M. L. Fredericq. — 1° Sur la régularisation de la température chez les animaux à sang chaud. (*Archives de biologie*, IV, p. 687-804, 9 fig Mémoire couronné par la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.)

2° L'autotomie ou amputation spontanée comme moyen de défense chez les animaux (*Archives de zoologie expérimentale et générale.* 1883.)

3° Un procédé facile de zincographie. (*Revue scientifique.* 1883.)

4° Note sur les préparations anatomiques sèches à l'essence de térébenthine. (*Zoologischer Anzeiger*, 6 nov. 1882, n° 124, p. 588.)

5° Expériences sur l'innervation respiratoire. (*Archiv für Physiologie. Jubelband als Festgabe* du Bois-Reymond's. 1883.)

6° Éléments de physiologie humaine. 1re partie. Fonctions de nutrition. 268 p. et 140 fig.

7° Rapports à l'Académie des sciences de Belgique, etc.

M. E. Fuchs. — 1° Prolapsus Choroideae avec une planche. (*Archives d'ophthalmologie* de V. Graefe.)

2° Iridodialysis spontanea, avec une planche. (*Ibid.*)

3° Beitraege zur Lehre von den Anomalien der Refraction und Accomodation. (*Zehender's Klin. Monatblätter.*)

M. Th. Chandelon. — Mémoire intitulé : Ueber die, durch Einwirkung alkalischer Hypochlorite auf Phenol, gebildeten Chlorphenol. (*Berichte der deutschen chemischen Gesellschaft.*)

M. Ch. Firket, assistant du cours d'anatomie pathologique. — 1° Étude d'un cas de compensation valvulaire. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

2° Sur la pathogénie de l'infection pneumonique. (*Ibid.*)

3° Du but et de l'organisation des services d'autopsie. (*Ibid.*)

4° Note sur l'inflammation, revues critiques, rapports, descriptions de pièces pathologiques, etc. (*Ibid.*)

5° L'actinomycose. (*Revue de médecine de Paris.*)

M. A. Jorissen, agrégé spécial. — 1° Du rôle de l'amygdaline pendant la germination, etc. (*Bulletins de l'Académie des sciences.*

2° Revue mensuelle sur la pharmacie, la chimie médicale et la toxicologie. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

3° Articles divers dans le *Journal de pharmacie d'Anvers*, les *Bulletins de la Société géologique*, etc.

M. F. Schiffers, assistant de la clinique médicale. — 1° Des troubles psychiques chez les malades atteints d'affections de l'oreille.

2° Des hémorrhagies nasales. Emploi du galvano-cautère. — Traduit de l'allemand d'après le Dr Valsolini. (*Revue mensuelle de laryngologie*, etc.)

3° Analyses, rapports, communications à la Société médico-chirurgicale de Liége.

M. O. Delbastaille, assistant de la clinique chirurgicale. — 1° Über parenchymatöse Injectionen von Uberosmiumsaüre bei Geschwülsten. (*Centralblatt für Chirurgie.*)

2° Analyses, rapports et traductions.

M. Ferd. Fraipont, assistant de la clinique chirurgicale. — 1° Sur un point de la Prophylaxie des accidents puerpéraux. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

2° Divers articles, rapports, analyses, comptes-rendus. (*Ibid.*)

M. X. Francotte, assistant de la clinique interne. — 1° La Diphtérie considérée principalement au point de vue de ses causes, sa nature, son traitement. Bruxelles, Manceaux. (Mémoire couronné au concours universitaire de 1881-82.)

2° De la Caféine dans les maladies du cœur. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

3° Revues, analyses. (*Ibid.*)

M. P. Snyers, assistant de la clinique médicale.. — 1° De la Pathogénie des accidents urémiques. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XVI, n° 11.)

2° Rapports et comptes-rendus. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

M. P. Liebrecht, assistant de la clinique chirurgicale. — 1° De l'excision du goître parenchymateux. (*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, vol. in-8° de 270 pages. Bruxelles, Manceaux.)

2° Comptes-rendus et traductions de travaux sur des questions gynécologiques. (*Journal d'accouchements de Liége.*)

M. L. Leplat, assistant de la clinique ophthalmologique. — 1° De l'opération du ptosis congénital. (*Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.*)

2° Traduction, analyses. (*Ibid.*)

M. L. Crismer, assistant du cours de pharmacie. — La réaction de Perkin et les lois sur les condensations. (*Bulletins de l'Académie des sciences.*)

M. F. Henrijean, préparateur de physiologie. — Sur le rôle de l'alcool dans la nutrition. (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 1883, n° 1.)

MM. Griffé et **Legros**, préparateurs de physiologie. — Les variations respiratoires de la pression sanguine. (*Ibid.*, 1883.)

Collections.

Les collections de botanique ont reçu de notables accroissements, surtout en ce qui concerne les herbiers. On doit aussi signaler une collection variée et fort intéressante de spécimens de la flore alpine pour la plantation de la nouvelle rocaille qui s'élève au centre du jardin botanique. M. le baron Ferd. Von Muller, de Melbourne, a généreusement envoyé des Cycodées vivantes et des graines de plantes nouvelles.

Le cabinet de physique a acquis divers instruments, et les collections de chimie se sont accrues d'un grand nombre d'appareils.

La collection des produits chimiques industriels s'est augmentée de divers objets en verre guilloché et de plusieurs échantillons de poudre de rupture.

La collection des tableaux technologiques s'est enrichie de quatre tableaux de grande dimension représentant un appareil à fabriquer la bière, des appareils de distillation et de diffusion.

Les planches autographiées que l'on distribue aux élèves, ont reçu un notable accroissement. Nous citerons quatre feuilles nouvelles représentant : un four à dessécher le sel de soude; le four Boëtius pour verrerie, etc.

La collection du laboratoire spécial de recherches

chimiques des Écoles s'est accru de divers appareils. Plusieurs élèves-ingénieurs et ingénieurs ont fréquenté ce laboratoire.

La collection de mécanique a reçu, entre autres objets, cette année, une chaudière multitubulaire, système De Nayer.

La collection cinématique et celle de géométrie descriptive appliquée se sont accrues d'un grand nombre de modèles.

La collection d'anatomie pathologique s'est enrichie d'un grand nombre de pièces macroscopiques recueillies dans le service des autopsies ou provenant de dons faits par des médecins de la ville et de la province.

La collection des préparations microscopiques s'est également augmentée d'une grande quantité de pièces destinées, soit aux démonstrations, soit aux recherches personnelles du professeur et de l'assistant.

Divers instruments nouveaux ont été acquis pour le cabinet. Il faut citer, entre autres, le microtome congélateur.

La collection des pièces pathologiques de la clinique ophthalmologique s'est accrue des matériaux recueillis à la clinique. De nombreuses préparations microscopiques destinées aux démonstrations ont été faites et dessinées dans le laboratoire.

Les collections des cliniques médicale, chirurgicale et obstétricale ont été considérablement augmentées. Elles ont acquis 101 instruments pour la chirurgie, 43 pour l'obstétrique et un grand nombre pour la médecine interne, parmi lesquels nous mentionnerons particulièrement l'appareil galvano-faradique de Dupré et l'appareil statique de Vigouroux.

Les collections du laboratoire de physiologie se sont accrues d'une série de préparations concernant l'anatomie du chien et du lapin et de quelques appareils nouveaux.

La bibliothèque du laboratoire a reçu un don important dû à la libéralité de M. le professeur Donders : la collection des *Travaux du laboratoire de physiologie d'Utrecht*, comprenant 10 forts volumes.

Bibliothèque.

Le subside porté au budget de l'État a été, cette année, de 20,500 fr., et une somme de 2,500 fr. a été accordée pour acquisition de livres arabes.

La ville a maintenu le crédit de 2,500 fr. pour achat de gravures, de médailles, de livres et de manuscrits concernant l'histoire du pays de Liége.

Le nombre des volumes inscrits au catalogue d'entrée, depuis le 1er octobre 1882 jusqu'au 1er octobre 1883, est de 6,187, comprenant :

3,033	volumes.
3,147	brochures et dissertations.
7	cartes.
6,187	

Dans ce total sont compris plus de 1000 opuscules de mathématique et d'astronomie, reliés en 36 volumes in-4°, donnés par M. le professeur Catalan et les thèses de 18 facultés de la République française.

D'autres dons ont été faits par les Gouvernements de Belgique, de France, de Suède, d'Allemagne,

d'Italie, des États-Unis d'Amérique, par le Bureau de statistique de Berlin, l'Association britannique pour l'avancement des sciences, le Bureau d'éducation de Washington, l'Académie des Lincei de Rome, le Bureau des échanges internationaux, les Étudiants libéraux, l'Association des ingénieurs de Liége, la Société liégeoise de littérature wallonne, l'Institut archéologique liégeois, les Bibliophiles liégeois, la Société Franklin, la Société des sciences de Liége, le Caveau verviétois, le Conseil provincial de Liége, la Cour d'appel et la Bibliothèque de l'Université de Gand, les villes d'Anvers et de Liége, la Bibliothèque royale de Bruxelles, les Bibliophiles de Gand, les Académies de Vienne, de Metz, de Porto, de Coïmbre et de Turin.

Les Universités de Zurich, Genève, Copenhague, Heidelberg, Rostock, Breslau, Upsal, Helsingfors, Munich, Lund, Würzbourg, Prague, Strasbourg, Marbourg, Tubingue, Erlangen, Kiel, Iena, Königsberg, Berlin, Bruxelles, Louvain, Utrecht, Groningue et le Gymnase de Hambourg ont continué l'envoi de leurs publications.

La bibliothèque a également reçu des dons faits par des personnes, dont voici les noms :

MM. Ernst, procureur-général; Vanderhaegen, bibliothécaire de l'Université de Gand; Ad. Siret, le baron de Blanckart-Surlet, A. de Hemptine, le Dr A. Feigneaux, A. Preudhomme de Borre, Edward Sève de Bar, G. Jorissen, Mme Dubois-Ansiaux, J. Fontaine, le Dr D. Tommasi, Duvivier-Sterpin, J. Demarteau, J. Gillion, le baron Wittert, le Dr Alexandre, le baron d'Otreppe de Bouvette, Louis Havet, Th. Radoux,

C. Demblon, E. Ziane, F. Poulet, O. Beck. J. Toussaint Halin, Douffet, le Dr P. Despine, Von Arnim de Miranda, K. Grün, A. Wilmotte, Wagner, Eug. Hubert, Aug. Godefroy, le Dr Liebrecht, Vondenbusch, Deschamps-Monfroy, Van Ormelingen, P. Troupin-Morren, Willem, Ch. Masson, A. Micha, W. Blasius et Nehrkorn, E. Beaujean, Van Bastelaer, A. de Ceuleneer, F. Fraipont, E. Gérard, Ch. A. Desoer, L. de Thier, P. Liebrecht, H. Forir; MM. les professeurs Lequarré, Wasseige, Stecher, Le Roy, Troisfontaines, Vanlair, Catalan, Nypels, Kupfferschlaeger, de Cuyper, Dewalque, Léon Frédericq, Maynz, Kurth, Chauvin, Fern. Thiry, Le Paige, Namur, Perard, Von Winiwarter, Graindorge et A. Firket.

Nous remercions les donateurs qui veulent bien enrichir la bibliothèque d'ouvrages souvent importants et parfois rares. Cependant, sous ce rapport, en Belgique, on ne s'intéresse pas autant aux bibliothèques publiques que dans d'autres pays, et je fais, avec confiance, appel à la générosité de ceux qui détiennent des livres ou des manuscrits précieux.

Pendant cette année académique, on a consulté 14,223 volumes, non comprises les Revues périodiques déposées à la salle de lecture de MM. les professeurs.

Le prêt au dehors a été de 7,592 volumes et de 1,524 partitions de musique.

L'augmentation du personnel attaché à la bibliothèque a permis de commencer le catalogue alphabétique des dissertations académiques; la copie en est presque terminée.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES

CORPS ENSEIGNANT

PROGRAMME DES COURS

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Recteur et Président du Conseil :

M. L. TRASENSTER, prof. ordinaire à la Faculté des sciences.

Secrétaire du Conseil :

M. J. VAN AUBEL, prof. ordinaire à la Faculté de médecine.

Doyens des Facultés :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. V. CHAUVIN, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. J. G. MACORS, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. A. GILLON, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. F. PUTZEYS, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeur émérite.

Ch. Loomans (*rue Beeckman*, 20) : — Droit naturel ou Philosophie du droit.

Professeurs ordinaires.

A. Troisfontaines (*rue Courtois*, 16) : Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités grecques.

J. Stecher (*quai de Fragnée*, 36) : Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine. — Exercices d'analyse et de critique littéraire. — Style et rédaction.

A. Le Roy (*rue Fusch*, 32) : Logique. — Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne. — Métaphysique générale et spéciale.

J. Delboeuf (*boulevard Frère-Orban*, 32) : Explications d'auteurs latins. — Exercices philologiques sur la langue latine. — Id. sur la langue grecque.

L. Roersch (*rue De Chestret*, 5) : Explication d'auteurs grecs. — Éléments de la grammaire générale. — Exercices spéciaux de philologie classique.

G. Kurth (*rue Simonon*, 25) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire comparée des littératures européennes modernes. — Cours pratique d'histoire.

V. Chauvin (*rue Wazon*, 52) : Littérature orientale (Hébreu et Arabe). — Droit musulman

N. Lequarré (*rue André-Dumont*, 37) : Histoire politique du moyen-âge. — Histoire politique moderne. — Géographie générale.

P. Frédericq (*rue des Anges*, 13) : Histoire contemporaine. — Histoire politique interne de la Belgique. — Exercices historiques. — Histoire de la littérature flamande.

Professeur extraordinaire.

A. Deschamps (*rue du St-Esprit*, 115) : Histoire de la littérature française. — Psychologie. — Philosophie morale.

Chargés de cours.

C. Renard (*rue Ste-Véronique*, 28) : Esthétique et histoire de l'art.

C. Michel (*rue de la Paix*, 38) : Langue et littérature sanskrites. — Histoire ancienne de l'Orient.

E. Monrose (*Passage de la Monnaie*, 4, *Bruxelles*) : Cours de lecture à haute voix et de débit oratoire.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeur émérite.

J. S. G. Nypels (*avenue d'Avroy*, 97) : Droit criminel belge.

Professeurs ordinaires.

V. Thiry (*rue Courtois*, 20) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. Macors (*rue Louvrex*, 82) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire et institutes du droit des gens, y compris la législation sur les consulats.

Th. J. J. de Savoye (*rue Courtois*, 18) : Droit civil moderne.

E. de Laveleye (*rue Courtois*, 38) : Économie politique. — Économie industrielle.

P. Namur (*rue Bassenge*, 32) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

L. Houet (*rue des Augustins*, 41) : Droit administratif.

A. de Senarclens (*rue Forgeur*, 27) : Pandectes.

F. Thiry (*rue Fabri*, 1) : Organisation judiciaire, compétence et procédure civile. — Lois organiques du notariat. — Lois fiscales.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeurs ordinaires.

J. T. P. Chandelon (*rue d'Archis*, 14) : Chimie générale inorganique approfondie. — Chimie industrielle.

L. J. Trasenster (*quai de l'Industrie*, 9) : Exploitation des mines. (Suppléé par M. Habets.)

C. E. Catalan (*rue des Éburons*, 21) : Algèbre supérieure. — Analyse supérieure, calcul différentiel, calcul intégral et éléments du calcul des variations.

G. Dewalque (*rue de la Paix*, 17) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie animale et stratigraphique.

Ed. Morren (*Boverie*, 1) : Botanique.

A. Gillon (*avenue Rogier*, 29) : Métallurgie.

L. Perard (*rue du St-Esprit*, 101) : Physique expérimentale. — Statique élémentaire et principes de dynamique.

Ed. Van Beneden (*rue des Augustins*, 43) : Éléments de zoologie. — Zoologie et géographie animale. — Anatomie et physiologie comparées. — Embryologie.

W. Spring (*rue Beeckman*, 32) : Chimie générale. — Chimie organique approfondie.

V. Dwelshauvers-Dery (*quai Marcellis*, 4) : Mécanique appliquée aux arts. — Physique industrielle.

A. Habets (*rue des Carmes*, 9) : Exploitation des mines. — Topographie.

Professeurs extraordinaires.

J. Graindorge (*rue Paradis*, 92) : Théories dynamiques de Jacobi et Mécanique céleste. — Géométrie analytique. — Mécanique analytique.

C. Le Paige (*rue des Anges*, 21) : Éléments de la théorie des déterminants. — Compléments d'analyse. — Géométrie supérieure. — Compléments de géométrie descriptive.

L. L. de Koninck (*rue Bassenge*, 48) : Chimie analytique. — Docimasie.

Chargés de cours.

F. Folie (*Plateau de Cointe*) : Astronomie et géodésie.

A. Schorn (*rue des Prémontrés*, 9) : Géométrie descriptive et ses applications.

A. Firket (*rue Dartois*, 38) : Notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

E. Ronkar (*Cour des Minimes*, 5): Physique mathématique.

Chargés de cours aux Écoles spéciales.

J. Van Scherpenzeel-Thim, ingénieur en chef directeur des mines (*rue Nysten*, 34). Législation minière et industrielle.

Neuberg (*rue de Sclessin*, 6) : Analyse supérieure.

*** : Exploitation des chemins de fer.

E. Gerard, ingénr des télégraphes (*rue de Sluse*, 10) : Applications de l'électricité (éléments d'électro-technique). — Théorie de l'électricité. — Électro-technique. — Exercices d'électro-technique.

W. Libert, ingénieur (*boulevard Frère-Orban*, 8) : Construction des machines.

L. Goret, ingénieur (*rue Ste-Marie*, 19) : Chimie appliquée à la teinture.

V. Francken, ingénieur (*rue St-Hubert*, 9) : Analyse des produits industriels. — Travaux de recherches chimiques.

P. Trasenster, ingénieur (*boulevard Frère-Orban*, 48) : Géographie industrielle et commerciale.

H. Dechamps, ingénieur (*rue des Vingt-Deux*, 9) : Architecture industrielle.

H. Holzer, professeur à l'École des mines (*boulevard Frère-Orban*, 34) : Technologie du constructeur. — Théorie des mécanismes. — Travaux graphiques.

J. Krutwig, docteur en sciences (*rue du Parc*, 23) : Manipulations chimiques. — Travaux docimastiques.

Ph. Banneux, ingenieur des mines (*rue Vivegnis*, 38) : Analyse élémentaire.

E. Pasquet, maître de langues (*rue Bois-l'Évêque*, 73) : Langue anglaise.

F. Muth, maître de langues (*rue Fusch*, 46) : Langue allemande

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeur émérite.

H. Sauveur (*boulevard de la Sauvenière*, 32) : Clinique interne.

Professeurs ordinaires.

Ad. Wasseige (*rue Lebeau*, 8) : Théorie des accouchements. — Clinique obstétricale. — Opérations obstétricales.

V. Masius (*rue Beeckman*, 18) : Pathologie générale. — Clinique des maladies des enfants. — Clinique interne. — Policlinique interne.

C. Vanlair (*rue des Augustins*, 45) : Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales. — Anatomie pathologique. — Clinique des maladies des vieillards.

J. Ch. Van Aubel (*rue Louvrex*, 107) : Pharmacognosie et éléments de pharmacie. — Thérapeutique générale. — Médecine légale.

A. Swaen (*rue Ste-Marie*, 5) : Anatomie de texture générale ; anatomie descriptive ; anatomie des régions ; anatomie de texture spéciale. — Démonstrations anatomiques. — Exercices microscopiques d'histologie normale.

A. Von Winiwarter (*place Ste-Véronique*, 29) : Pathologie chirurgicale générale. — Clinique externe. — Théorie et pratique des opérations chirurgicales. — Policlinique externe.

F. Putzeys (*boulevard d'Avroy*, 71) : Une partie de l'anatomie descriptive. — Hygiène publique et privée.

A. Gilkinet (*rue Renkin*, 23) : Pharmacie théorique et pratique. — Exercices microscopiques. — Paléontologie végétale.

L. Frédericq (*rue Nysten*, 23) : Physiologie humaine. — Exercices pratiques de physiologie.

Professeurs extraordinaires.

E. Fuchs (*rue Fusch*, 7) : Physiologie des organes des sens. — Ophthalmologie. — Clinique ophthalmologique.

Th. Plucker (*rue du Laveu*, 10) : Pathologie chirurgicale spéciale, y compris les affections des os et des articulations. — Clinique des maladies syphilitiques et cutanées.

Chargé de cours.

Th. Chandelon (*rue St-Gilles*, 86) : Chimie toxicologique. — Exercices pratiques de chimie toxicologique.

Agrégé spécial.

A. Jorissen (*Sur-la-Fontaine*, 106) : Analyse organique et falsifications des denrées alimentaires.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. N. Schwartz, *rue Louvrex*, 36.
L. G. de Koninck, *rue Bassenge*, 48.
Is. Kupfferschlaeger, *rue du Jardin Botanique*, 18.
J. P. Schmit, à Bruxelles.
A. C. De Cuyper, *rue Mercelis*, 80, à Bruxelles.
J. H. Borlée, *boulevard Piercot*, 5.

PROGRAMME DES COURS.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

(Doyen, M. V. CHAUVIN. — Secrétaire, M. A. DESCHAMPS.)

Matières de la candidature préparatoire au doctorat dans la même Faculté.

Première épreuve.

	MM.		
Explication d'auteurs latins	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; mercr., 11 à 12 h.	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	ROERSCH (L.), professeur ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire politique de l'antiquité	TROISFONTAINES (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques	(Idem.)	Lundi, 10 à 11 h.; merc., 9 à 10 h.; vendredi, 11 à 12 h.	. . . . .
Histoire politique du moyen âge	KURTH (G.), prof. ordinaire.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.; mardi, 11 à 12 h.; merc., 10 à 11 h.	. . . . .
Histoire politique interne de la Belgique	***	Mardi, 12 à 1 h.	. . . . .
Histoire politique du moyen âge	LEQUARRÉ (N.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 h.; merc., 12 à 1 h.	. . . . .

Seconde épreuve.

Explication d'auteurs latins	DELBŒUF (J.), prof. ordinaire.	Vendredi, 8 à 9 h.; merc.. 11 à 12 h.	Mercredi, 9 à 10 h.; jeudi, 10 à 11 h.
Explication d'auteurs grecs	ROERSCH (L.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 h.	Lundi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature française	DESCHAMPS (A), prof. extraordinaire.	Lundi, jeudi, 11 à 12 h.	Mardi, samedi, 8 à 9 h.
Psychologie	(Idem.)	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Logique	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Histoire politique moderne	LEQUARRÉ (N.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 10 h.
Histoire de la littérature flamande	***	. . . . .	. . . . .

Exercices philologiques sur la langue grecque.	Delbœuf (J.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id. sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (1re partie). . . .	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (1re partie).	Stecher (J.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Éléments de la grammaire générale . . .	Roersch (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, samedi, 9 à 10 h.

Seconde épreuve.

Exercices philologiques sur la langue grecque.	Delboeuf (J.). prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.	Mardi, mercredi, 10 à 11 h.
Id. sur la langue latine.	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 9 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 à 10 h.
Histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (2e partie)	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 8 à 9 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 h.
Histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (2e partie)	Stecher (J.). prof. ordinaire.	Jeudi, vendredi, 10 à 11 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 h.
Antiquités grecques.	Troisfontaines (A.), prof. ordin.	. . . . .	Jeudi, vend., 11 à 12 h.; sam., 8 à 9 h.
Histoire comparée des littératures européennes modernes.	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Mardi, 10 à 11 h.; vendr., 11 à 12 h.; samedi, 9 à 10 h.	. . . . .
Métaphysique générale et spéciale	Le Roy (A.), prof. ordinaire.	Mercr., vendredi, samedi, 8 à 9 h.	. . . . .

Matières non comprises dans les examens.

Exercices de critique littéraire et philologique (Textes français du XVIe siècle). . . .	Stecher (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, 11 à 12 h.
Economie politique.	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Esthétique et histoire de l'art	Renard (C.), chargé de cours.	Lundi, merc., vend., 5 à 6 h.	. . . . .
Exercices critiques et pratiques sur les arts.	(Idem.)	. . . . .	Jeudi 4 à 5 h.
Exercices spéciaux de philologie classique.	Roersch (L.), prof. ordinaire.	Mercredi, 10 à 11 h.	Mercredi, 11 à 12 h.
Cours pratique d'histoire :			
1re année. Analyse des sources et discussion de questions controversées.	Kurth (G.), prof. ordinaire.	Mercredi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
2e année. Etudes critiques sur les sources de l'histoire du Pays de Liége	(Idem.)	Mardi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Littérature orientale : hébreu	Chauvin (V.), prof. ordinaire.	Lundi, merc. 11 à 12 h.; vend., 9 à 10 h.	Lundi, mercredi, vendredi, 12 à 1 h.
" " arabe.	(Idem.)	Mardi, jeudi. samedi, 11 à 12 h.	Mardi, jeudi, samedi, 12 à 1 h.
Droit musulman	(Idem.)	Lundi, 10 à 11 h.	. . . . .
Géographie générale	Lequarré (N.), prof. ordin.	Samedi, 11 à 12 h.	. . . . .
Histoire contemporaine	***	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
Exercices sur les sources de l'hist. de Belgique.	***	Jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	Jeudi, 2 1/2 à 3 1/2 h.
Langue et littérature sanskrites.	Michel (C.), chargé de cours.	Mercredi, jeudi, vendredi, 12 à 1 h.	Mercredi, jeudi. vendredi, 12 à 1 h.
Histoire ancienne de l'Orient	(Idem.)	. . . . .	Samedi, 11 à 12 h.
Cours théorique et pratique de lecture à haute voix et de débit oratoire	Monrose (E.).	Lundi, 3 à 4 h.	Lundi, 3 à 4 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
FACULTÉ DE DROIT.			
(Doyen : M. J. G. MACORS — Secrétaire : M. F. THIRY.)			
Candidature.			
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	MM. MACORS (J. G), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Encyclopédie du droit (cours trimestriel). . Histoire et institutes du droit romain . . .	NAMUR (P.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., vend., sam., 10 à 11 1/2 h.	Mardi, merc., 10 à 11 1/2 h.; jeudi, 8 1/2 à 10 h.
Droit naturel ou philosophie du droit. . .	LOOMANS (CH.), prof. émérite.	Vendredi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Doctorat.			
Première épreuve.			
Droit criminel belge (1re partie : Droit pénal).	NYPELS (J. S G.), prof. émérite.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit civil moderne (1re partie : un tiers). .	DE SAVOYE (TH. J. J.), prof. ordin	Lundi, mercredi, vend , 11 1/2 à 1 h.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.
Droit public	MACORS (J. G.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Pandectes	DE SENARCLENS (A.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit administratif.	HOUET (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.
Seconde épreuve.			
Droit criminel belge (2e partie : Instruction criminelle).	NYPELS (J. S. G.), prof. émérite.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Droit commercial	THIRY (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit civil moderne (2e partie : deux tiers) .	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
	DE SAVOYE (TH. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vendr., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercr., vend., 11 1/2 à 1 h.
Economie politique.	DE LAVELEYE (E.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Organisation judiciaire, compétence et procédure civile	THIRY (F.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, merc., vend., 10 à 11 1/2 h.

Première épreuve.

Encyclopédie du droit (cours trimestriel) . .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Mercredi, 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Droit civil moderne (1re partie : un tiers). .	De Savoye (Th. J. J.), prof. ordin.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.
Lois organiques du notariat et lois fiscales.	Thiry (F.), prof. ordinaire.	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	. . . . .

Seconde épreuve.

Droit civil moderne (2e partie : deux tiers).	Thiry (V), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
	De Savoye (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
Lois organiques du notariat et lois fiscales .	Thiry (F.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.

Doctorat en sciences politiques et administratives.

I. Épreuve préparatoire.

A. *Pour les candidats en philosophie.*

Encyclopédie du droit (cours trimestriel) .	Namur (P.), prof. ordinaire.	Mercredi, 10 à 11 1/2 h.	. . . . .
Droit naturel ou philosophie du droit . . .	Loomans (Ch.), prof. émérite.	Vendredi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Introduction historique au cours de droit civil (cours trimestriel)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.	. . . . .
Le 1er livre du Code civil et le droit successoral	De Savoye (Th. J. J.), prof. ordin.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, merc., vend., 11 1/2 à 1 h.

B. *Pour les candidats en droit.*

Le 1er livre du Code civil et le droit successoral.	(Voir ci-dessus.)		

II. Examen de docteur.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur 2 ans)	Macors (J. G.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)	. . . . .
Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans) . .	(Idem).	Samedi, 8 1/2 à 10 h.	Jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.
Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an.) . . .	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	(V. ci-dessus : doctorat, 2e épreuve.)	. . . . .
Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an.) . . .	Houet (L.), prof. ordinaire.	(2e partie, matières spéciales). Mardi, 8 1/2 à 10.	1re partie (V. ci-dessus : doctorat, 1re épreuve.)

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.

FACULTE DES SCIENCES.

(Doyen, M. A. GILLON. — Secrétaire, M. A. HABETS.)

Candidature en sciences naturelles.

	MM.		
Logique	Le Roy (A), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	Deschamps (A.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, vend., sam., 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Physique expérimentale	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Eléments de zoologie	Van Beneden (Ed.), prof. ordin.	Mercredi, jeudi, vend., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Exercices pratiques de zoologie	(Idem.)	Le laboratoire est ouvert tous les jours.	Le laboratoire est ouvert tous les jours.
Notions élémentaires de minéralogie et de géologie	Firket (Ad.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 8 à 9 h. Sam., 9 3/4 à 10 3/4 h.
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mercr., vend., 11 à 12 3/4 h.
Exercices pratiques de chimie	(Idem.)	Trois séances de 3 h. par semaine.	Trois séances de 3 h. par semaine.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	Morren (Ed.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., 9 1/2 à 11 h., mardi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h., mercr., 8 1/2 à 10 heures.
Exercices pratiques de botanique	(Idem.)	Le laboratoire est ouvert tous les jours.	Le laboratoire est ouvert tous les jours.

Examen de candidat en pharmacie.

Eléments de physique expérimentale	Perard (L.) prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.) prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.
Eléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale	Morren (Ed.) prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.; mardi, 8 1/2 à 10.	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, 8 1/2 à 10 h.
Notions élémentaires de minéralogie	Firket (Ad.), chargé de cours.	. . . . .	Lundi, 8 à 9 h. Sam., 9 3/4 à 10 3/4 h.

Doctorat en sciences naturelles.

Zoologie et géographie animale	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	Mercr., jeudi, vendr., 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Anatomie de texture	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, 11 à 12; merc., vend., 11 1/2 à 12 1/2	. . . . .
Paléontologie animale	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mardi, 10 à 11 1/2 h.
Anatomie et physiologie comparées	Van Beneden (Ed.), prof. ordinaire.	Jeudi, vendr., samedi, 3 1/2 à 5 h.	. . . . .

Géologie	(Idem.)	Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.	
Paléontologie stratigraphique	(Idem.)	Jeudi, 11 à 12 1/2 h.	
Chimie générale inorganique	CHANDELON (J. T. P.), prof. ordin.	Mercredi, 3 à 4 1/2 h.	
Idem. organique	SPRING (W.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, 3 à 4 1/2 h.
Idem. analytique	DE KONINCK (L.), prof. extraord.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 1/2 h.	
Exercices de microscopie comparée	VAN BENEDEN (Ed.), prof. ordinaire.	Le laborat. est ouvert tous les jours.	Le laborat. est ouvert tous les jours.
Exercices d'anatomie végétale	MORREN (Ed.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices minéralogiques et géologiques.	DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices pratiques de chimie générale	SPRING (W.), prof. ordinaire.	(Idem.)	(Idem.)
Exercices pratiques de chimie analytique.	DE KONINCK (L.), prof. extraord.	(Idem.)	(Idem.)
Excursions de géologie	DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.	. . . . .	Dix jours selon l'occurrence.

Candidature en sciences physiques et mathématiques.

Logique	LE ROY (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Psychologie	DESCHAMPS (A.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, vend., samedi, 10 à 11 h.	. . . . .
Philosophie morale	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 h.
Géométrie analytique complète à deux et à trois dimensions	GRAINDORGE (J.), prof. extraordin.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
	SCHORN (A.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	. . . . .
Géométrie descriptive	LE PAIGE (C.), prof. extraordin.	. . . . .	Lundi, 9 1/2 à 11 h.
Algèbre supérieure	CATALAN (E. C.), prof. ordinaire.	Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.	. . . . .
Eléments de la théorie des déterminants.	LE PAIGE (C), prof. extraordin.	. . . . .	Samedi, 11 à 12 1/2 h.
Calcul différentiel, calcul intégral et éléments de calcul des variations	CATALAN (E. C.), prof. ordinaire.	. . . . .	Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.
Statique analytique et dynamique du point.	GRAINDORGE (J.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Astronomie physique	FOLIE (F.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Physique expérimentale	PERARD (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Principes généraux de chimie	SPRING (W.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vendr., 11 à 12 3/4 h.	. . . . .
Cristallographie	DEWALQUE (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .

Doctorat en sciences physiques et mathématiques.

Analyse pure et calcul des probabilités	CATALAN (E. C.) prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique des systèmes hydrostatique et hydrodynamique	GRAINDORGE (J.), prof. extraordin.	. . . . .	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Astronomie mathématique	FOLIE (F.), chargé de cours.	. . . . .	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Compléments d'analyse	LE PAIGE (C.), prof. extraordin.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
Théories dynamiques de Jacobi	GRAINDORGE (J.), prof. extraordin.	Lundi, mercr., vendredi, 2 1/2 à 4 h.	Lundi, mercredi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique céleste	(Idem.)	(Idem.)	(Idem.)
Physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel	RONKAR (E.), chargé de cours.	Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.	Lundi, mercredi, 4 1/2 à 6 h.
Géométrie supérieure analytique et synthétique.	LE PAIGE (C.), prof. extraordin.	Mardi, samedi, 4 1/2 à 6 h.	Mardi, samedi, 4 1/2 à 6 h.
Physique expérimentale (théorie et pratique des instruments et des observations)	PERARD (L.), prof. ordinaire.	Lundi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi 9 1/2 à 11 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.

ÉCOLES DES ARTS ET MANUFACTURES ET DES MINES.

ENSEIGNEMENT PRÉPARATOIRE.

	MM.		
Analyse	Neuberg (J.), chargé de cours.	Lundi, merc., vendr., 8 1/2 à 10 h.	Lundi, merc., vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Physique	Perard (L.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h.
Chimie générale	Spring (W.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 3/4 h.	Lundi, merc., vend., 11 à 12 3/4 h.
Géométrie analytique	Graindorge (J.), prof. extraordin.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Mécanique analytique	(Idem.)	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Astronomie et géodésie	Folie (F.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Mécanique élémentaire	Perard (L., prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Géométrie descriptive	Schorn (A.), chargé de cours.	Mardi, jeudi, samedi, 8 1/2 à 10 h.	. . . . .
Application de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, aux ombres et à la perspective	(Idem.)	Lundi, merc., vendredi, 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Littérature française	Stecher (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Cours et exercices spéciaux.

Analyse élémentaire	Banneux (P.), ingénieur des mines.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Technologie du constructeur	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	2 " " "	2 " " "
Manipulations chimiques	Krutwig (J.), docteur en sciences.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
Travaux graphiques	Rouma (A.), ingénieur.	Tous les jours.	Tous les jours.
Langue allemande. — 1er cours	Muth (F.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Langue anglaise. — 1er cours	Pasquet (E.), maître de langues.	2 " " "	2 " " "

ENSEIGNEMENT D'APPLICATION.

Minéralogie	Dewalque (G.), prof. ordinaire.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
Géologie	(Idem.)	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.	. . . . .
Excursions de géologie	(Idem.)	. . . . .	Dix jours selon l'occurrence.

Chimie industrielle organique	(Idem.)		
Métallurgie	Gillon (A.), prof. ordinaire.	Tous les jours, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercr., vendredi, 11 1/2 à 1 h.
Législation industrielle et minière	Van Scherpenzeel-Thim (J.), ingénr en chef des mines.	. . . . .	Lundi, 11 à 12 1/2 h.
Economie industrielle	De Laveleye (E.), prof. ordinaire.	Mercredi, 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Docimasie	De Koninck (L.), prof. extraord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Mécanique appliquée	Dwelshauvers (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mardi, merc., jeudi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	(Idem.)	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Architecture industrielle	Dechamps (H.), ingénieur.	Lundi, mercr., vendr., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, samedi, 9 1/2 à 11 h.; mercredi, 2 1/2 à 4 h.

Cours et exercices spéciaux.

Exploitation des chemins de fer	***	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Application de l'électricité. (Eléments d'électro-technique	Gerard (E.), ingén. des télégraphes.	. . . . .	2 » » »
Topographie	Habets (A.), prof. ordinaire.	2 » » »	Exercices pratiques.
Technologie mécanique et théorie des mécan.	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	3 » » »	3 leçons par semaine.
Construction des machines	Libert (W.), ingénieur-mécanicien.	3 » » »	3 » » »
Travail de l'atelier	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.
Chimie appliquée à la teinture	Goret (L.), ingénieur.	1 leçon par semaine.	1 leçon par semaine.
Géographie industrielle et commerciale	Trasenster (P.), ing. hon. des mines.	. . . . .	2 leçons par semaine.
Travaux docimastiques	De Koninck (L.), prof. extraord. / Krutwig (J.), docteur en sciences.	3 jours par semaine.	3 jours par semaine.
Analyse des produits industriels	Francken (V.), répétiteur.	1 leçon par semaine.	1 leçon par semaine.
Travaux de recherches chimiques	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.
Travaux graphiques	Holzer (H.), prof. à l'Ecole des mines.	Id.	Id.
Idem	Dechamps (H.), ingénieur.	Id.	Id.
Langue anglaise. — Second cours	Pasquet (E.), maître de langues.	2 leçons par semaine.	2 leçons par semaine.
Langue allemande. — Second cours	Muth (F.), maître de langues.	2 » » »	2 » » »
Théorie de l'électricité	Gérard (E.), chargé de cours.	3 » » »	. . . . .
Electro-technique	(Idem.)	3 » » »	6 » » »
Exercices électro-technique	(Idem.)	Tous les jours.	Tous les jours.

FACULTÉ DE MEDECINE.

(Doyen, M. F. PUTZEYS. — Secrétaire, M. A. GILKINET.)

Candidature en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Première épreuve.

Anatomie descriptive. Ostéologie, syndesmologie, myologie.	Putzeys (F.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, sam., 8 à 9 1/2 h. (pendant les mois d'octobre, novembre et décembre.	. . . . .
Anatomie de texture générale	Swaen (A.), prof. ordinaire.	Mardi, mercredi, vendredi, 9 1/2 à 10 1/2 h.	. . . . .
Pharmacognosie et éléments de pharmacie	Van Aubel (J.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 11 à 12 1/2 h.	. . . . .

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE.	JOURS ET HEURES. SECOND SEMESTRE.
Seconde épreuve.			
	MM.		
ANATOMIE DESCRIPTIVE. Angéiologie, névrologie, splanchnologie, organes des sens et anatomie de texture spéciale.	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	Mardi, merc., jeudi, vend., 8 à 9 1/2 h.	. . . . .
	PUTZEYS (F.), prof. ordinaire.	Samedi, 8 à 9 1/2 h. (pendant les mois de janvier et février.)	Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Anatomie des régions	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	Jeudi, sam., 9 1/2 à 11 h. (pendant les mois d'oct., de nov. et de décembre.)	. . . . .
Physiologie	FRÉDERICQ (L.), prof. ordin.	Lundi, jeudi, samedi, 11 à 12 1/2 h., mardi, 10 1/2 à 11 1/2 h.	Jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
Physiologie des organes des sens	FUCHS (E.), prof. extraordinaire.	. . . . .	Mardi, 10 à 11 1/2 h.
Embryologie	VAN BENEDEN (Ed.), prof. ordinaire.	Jeudi, sam., 9 1/2 à 11 h. (janv. et fév.)	. . . . .
Anatomie comparée	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.
Exercices microscopiques d'histologie normale	SWAEN (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Les laboratoires seront ouverts aux élèves toutes les après-midi.
Exercices d'anatomie comparée.	VAN BENEDEN (Ed.), prof. ordinaire.	. . . . .	
Exercices pratiques de physiologie. . . .	FRÉDERICQ (L.), prof. ordinaire.	. . . . .	Deux heures par semaine.
Démonstrations anatomiques.	FUCHS (E.), prof. extraordinaire.	. . . . .	. . . . .
	SWAEN et PUTZEYS.	Les laboratoires seront ouverts aux élèves toutes les après-midi.	

PREMIER DOCTORAT.

Première épreuve.

Pathologie générale.	MASIUS (V.), prof. ordinaire.	Jeudi, samedi, 3 1/2 à 5 heures.	. . . . .
Anatomie pathologique.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Hygiène publique et privée	PUTZEYS (F.), prof. ordinaire.	Mercredi, vendredi, 12 à 1 h.	. . . . .
Exerc. microscopiques d'anatomie pathologique.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	. . . . .	Le laboratoire sera ouvert aux élèves toutes les après-midi.

Seconde épreuve.

Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales.	VANLAIR (C.), prof. ordinaire.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Thérapeutique générale			

PATHOLOGIE CHIRURGICALE. Lations des os et des articulations	Plucker (Th.), prof. extraord.	Lundi, vendredi, 10 à 11 h.	Lundi, vendredi, 10 à 11 h.
PATHOLOGIE CHIRURGICALE. Générale	Von Winiwarter (A.), prof. ord.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.	Lundi, vendredi, 11 à 12 h.
Ophthalmologie	Fuchs (E.), prof. extraordinaire.	Merc., jeudi, 11 à 12 h.	. . . . .
Théorie des accouchements	Wasseige A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vendr., 2 1/2 à 4 h.	. . . . .
Médecine légale	Van Aubel (J.), prof. ordinaire.	. . . . .	Mercredi, 11 à 12 h., vend., 4 à 5 h.

TROISIÈME DOCTORAT.

Clinique interne	Masius (V.), prof. ordinaire.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
Clinique interne	Sauveur (H.), prof. émérite.		
Policlinique interne	Masius (V.), prof. ordinaire.	Trois fois par semaine.	Trois fois par semaine.
Clinique externe	Von Winiwarter (A.), prof. ord.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 à 11 h.
Policlinique externe	(Idem.)	Trois fois par semaine.	Trois fois par semaine.
Théorie et pratique des opérations chirurgicales	(Idem.)	. . . . .	Lundi, mercredi, vendredi, 12 à 1 h.
Clinique ophthalmologique	Fuchs (E.), prof. extraordinaire.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.	Lundi, vendredi, 9 à 10 h.
Opérations obstétricales	Wasseige (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 2 à 3 h.	Lundi, mercredi, vend., 2 1/2 à 4 h.
Clinique obstétricale	(Idem.)	Jours et hres à fixer suiv. l'occurrence.	Jours et hres à fixer suiv. l'occurrence.
Clinique des maladies syphilitiques et cutanées.	Plucker (Th.), prof. extraord.	Mercredi, 9 à 11 h.	Mercredi, 9 à 11 h.
Clinique des maladies des enfants	Masius (V.), prof. ordinaire.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
Clinique des maladies des vieillards	Vanlair (C.), prof. ordinaire.	. . . . .	Jeudi, 12 à 1 h.
Exercices pratiques d'anatomie topographique.	Swaen (A.), prof. ordinaire.	. . . . .	Le labor. est ouv. aux élèves 2 f. pr sem.
Exercices de clinique propédeutique	Masius (V.), prof. ordinaire.	Tous les jours.	. . . . .

PHARMACIE.

Pharmacie théorique : les drogues et les médicaments, en tant que marchandises ; les altérations, les falsifications et les doses maxima	Gilkinet (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.	Lundi, mercredi, vend., 8 à 9 1/2 h.
Eléments de chimie analytique	De Koninck (L.), prof. extraord.	Mercredi et vendredi, 2 1/2 à 3 1/2 h.	. . . . .
Exercices pratiques de chimie analytique	(Idem.)	Mercredi, vendredi, 3 1/2 à 6 h.	. . . . .
Chimie toxicologique	Chandelon (Th.), chargé de cours.	. . . . .	Mercredi, 2 à 3 1/2 h.
Exercices pratiques de chimie toxicologique	(Idem.)	. . . . .	Mercredi, 3 1/2 à 6 h.
Pharmacie pratique	Gilkinet (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 12 h.	Lundi, merc., vendred., 9 1/2 à 12 h.
Exercices microscopiques	(Idem.)	. . . . .	Quatre fois par sem., l'après-midi.

COURS FACULTATIF.

Analyse organique et falsifications des denrées alimentaires	Jorissen (A.), agrégé spécial.	Lundi, 2 1/2 à 4 h.	Lundi, 2 1/2 à 4 h.

Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 29 juin 1883.

Le Secrétaire,
C. VANLAIR.

Le Recteur,
L. TRASENSTER.

Vu et approuvé en conformité du 2e paragraphe de l'article 5 du titre 1er de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Instruction publique,
AN HUMBEECK.

EXTRAIT

DES

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES & RÉGLEMENTAIRES

SUR

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CONCERNANT

1° Les inscriptions.

Chaque élève doit prendre annuellement une inscription au rôle; le droit d'inscription est de 15 francs. **Art. 18 de la loi.**

Le Recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle; il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. **Art. 28 du règl.**

L'élève s'engage à observer les règlements universitaires. **Art. 19 de la loi.**

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Les Facultés peuvent autoriser l'inscription isolée à certains cours. (Elles fixent, dans ce cas, le taux des rétributions.)

Art. 1er de l'arrêté du 30 nov. 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1re catégorie. (Cours annuels). Pour la Faculté de droit, 80 francs; pour les autres Facultés, 60 francs.

2e catégorie. (Cours semestriels). Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres Facultés, 40 francs.

3e catégorie. (Deux leçons par semaine). Pour la Faculté de droit, 50 francs; pour les autres Facultés, 30 francs.

4e catégorie. (Une leçon par semaine). Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1° Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2° Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 200 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1° Pour les candidats en droit, 150 francs.

2° Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 nov. 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit:

a. Division des arts et manufactures :

240 francs pour les cours de la première année, y compris le dessin et les manipulations;

140 francs pour les cours de la 2e année, y compris le dessin et les travaux docimastiques ;

120 francs pour les cours de chacune des deux dernières années, dessin compris.

Les élèves paîront en outre une seule fois 20 francs pour les cours d'allemand ou d'anglais.

b. Section des élèves mécaniciens belges :

170 francs pour les cours de la 1re année, y compris le dessin;

140 francs pour les cours de la 2e année, y compris le dessin et les manipulations ;

120 francs pour les cours de chacune des deux dernières années, dessin compris.

c. Section des élèves mécaniciens étrangers :

190 francs pour les cours de la 1re année, y compris le dessin et les manipulations ;

120 francs pour chacune des deux dernières années, y compris le dessin.

Les élèves paîront en outre une seule fois 20 fr. pour les cours d'allemand ou d'anglais.

d. École préparatoire des mines et école d'application :

Arrêté ministériel du 26 nov. 1849.

1re année d'études, y compris le dessin,		220 fr.
2e année d'études, y compris le dessin et les manipulations,		240 »
3e année d'études, y compris le dessin et les travaux docimastiques,		140 »
4e année d'études,	id.	120 »
5e année d'études,	id.	120 »

Arrêté ministériel du 15 nov. 1877.

Les élèves paîront 20 fr. pour les exercices du laboratoire de recherches et 20 fr. pour les cours d'allemand ou d'anglais.

e. Institut électro-technique :

Année complémentaire pour les ingénieurs, 100 fr.

Pour chacune des deux années d'études des élèves-ingénieurs électriciens, 170 fr., y compris le dessin.

Les élèves paîront, en outre, une seule fois 20 fr. pour l'allemand ou l'anglais.

Arrêté ministériel du 28 nov. 1877.

Art. 1er. Les rétributions à payer pour les inscriptions aux exercices de la Faculté de médecine de l'Université de Liége sont fixées comme suit :

A. — Candidature.

Exercices de dissection, 30 fr.

» d'anatomie microscopique, 25 fr.

B. — Doctorat.

Exercices d'anatomie pathologique microscopique, 15 fr.

» d'opérations chirurgicales, fr. 7-50.

» d'anatomie topographique, 5 fr.

Exercices de pharmacie pratique, 30 fr.
» de chimie analytique, 10 fr.
» de » toxicologique, 5 fr.

Art. 2. Ces rétributions sont exigibles pour chaque inscription aux exercices prémentionnés, même de la part des élèves répétants.

Art. 3. Pour les exercices pratiques relatifs à l'examen de pharmacien, les rétributions fixées par l'art. 1er seront prélevées, la première année de l'inscription, sur la rétribution générale déterminée par l'arrêté du 3 novembre 1877.

Arrêté ministériel du 19 fév. 1878.

A. Les élèves régulièrement inscrits à la candidature ou au doctorat en sciences naturelles, paieront :

1° Pour les manipulations chimiques (candidat.), 20 fr. pr semestre.
2° » les exercices d'analyse chimique (doctorat), 50 fr. »
3° » » de chimie générale » 50 fr. »

B. Les personnes autorisées par la Faculté à fréquenter les exercices, soit d'analyse chimique, soit de chimie générale du doctorat, paieront :

1° Pour une inscription annuelle, 200 fr.
2° » » semestrielle, 125 fr.
3° » » trimestrielle, 75 fr.

2° La fréquentation. — Les vacances.

Art. 1er du règl.

L'année académique est divisée en deux semestres : le premier commence le premier mardi d'octobre, et le deuxième, le dernier lundi de février.

Art. 2 de la loi

Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.

Art. 36 du règl.

Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.

La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.

La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques. Art. 5 de la loi.

Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui troubleraient l'ordre. Art. 8 du règl.

Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent. Art. 9 du règl.

Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.

Tous les trois mois, ils signalent au Recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.

Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le Recteur. Art. 10 du régl.

Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès. Art. 11 du règl.

Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ; l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit. Art. 23 de la loi.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7 du règl.

Le 1er et le 2 janvier ;
Le lundi et le mardi du carnaval ;
Le jour de l'Ascension ;
Le lundi de la Pentecôte ;
Le jour de la Fête-Dieu ;
Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi Léopold Ier et de l'acceptation de la Constitution ;
Le 1er et le 2 novembre ;
Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;
Du 25 au 31 décembre.

3° Les mesures d'ordre intérieur.

Le Recteur a la direction supérieure de la police académique. Il surveille la conduite des étudiants. Art. 29 du règl.

Le Recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collége des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Art. 24 de la loi. Les seules peines académiques sont :

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le Recteur ; les deux autres, par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix ; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4° Les examens.

I. Des sessions.

Les examens ont lieu devant les Facultés.

Celles-ci ne peuvent y procéder qu'autant que la majorité des membres dont chacune d'elles se compose soit présente.

Si certaines matières faisant l'objet d'un examen ont été enseignées à l'Université par des personnes n'appartenant pas à la Faculté chargée de procéder à cet examen ou n'y ayant pas voix délibérative, ces personnes sont appelées à participer à l'examen avec voix délibérative.

Il y a annuellement deux sessions ordinaires d'examen devant les Facultés : l'une s'ouvrant à la fin du premier semestre, l'autre commençant le deuxième mardi du mois de juillet.

Les Facultés sont autorisées à tenir, dans le courant du mois d'octobre, une session extraordinaire pour les élèves ajournés à la session précédente ou qui se seraient trouvés dans l'impossibilité justifiée de subir l'examen et qui auraient été admis par elles à se représenter à l'époque de la rentrée.

Les examens qui ont lieu à cette époque de l'année, ainsi qu'à la première session ordinaire, n'entraînent aucune interruption des cours.

II. Des frais d'examen.

Les frais d'examen devant le jury central et devant les Facultés des universités de l'État sont réglés comme il suit : Art. 36. Loi du 20 mai 1876.

Pour l'examen de candidat en philosophie et lettres	fr.	50	»
Pour l'examen de docteur en philosophie et lettres	»	50	»
Pour l'examen de candidat en droit	»	100	»
Pour chacun des examens de docteur en droit . .	»	100	»
Pour l'examen de candidat notaire.	»	100	»
Pour chacun des examens de candidat en sciences	»	40	»
Pour chacun des examens de docteur en sciences physiques et mathématiques	»	40	»
Pour l'examen de docteur en sciences naturelles .	»	80	»
Pour l'examen de candidat en médecine	»	40	»
Pour chacun des examens de docteur en médecine	»	80	»
Pour l'examen de candidat en pharmacie . . .	»	50	»
Pour l'examen de pharmacien	»	50	»

Les récipiendaires paient en outre, pour frais d'examen, 5 fr. pour chaque épreuve. Art. 37 id.

Les récipiendaires ajournés qui se représentent payent la moitié des frais d'examen.

Les récipiendaires absents aux examens pour motif légitime, sont assimilés aux ajournés ; ceux qui sont absents sans motif légitime sont considérés comme refusés.

Les récipiendaires refusés qui se représentent sont tenus de payer de nouveau la totalité des frais d'examen.

III. Des matières d'examen.

Les examens pour la collation des grades académiques auront lieu à l'Université de Liége, conformément au programme ci-après : Art. 1er de l'arrêté ministériel du 14 octobre 1876.

Examen pour le grade de candidat en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

Arrêté ministériel du 19 janv. 1878.

La première comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

L'histoire politique de l'antiquité ;

Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien ;

Histoire politique du moyen âge ;

Histoire politique interne de la Belgique ;

Les élèves peuvent, en outre, être soumis à un examen écrit sur le latin et la littérature française.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur ;

L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires.

La philosophie morale et la psychologie ;

La logique ;

L'histoire politique moderne.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, les deux épreuves comprennent, en outre, l'explication d'un auteur grec et la traduction d'un texte grec à livre ouvert.

Arrêté ministériel du 17 mars 1877.

Examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et d'un texte grec ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (1re partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (1re partie) ;

Les éléments de la grammaire générale.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec ;

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

L'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (2e partie) ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (2e partie) ;

Les antiquités grecques ;

L'histoire comparée des littératures européennes modernes ;

La métaphysique générale et spéciale.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes.

Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches philosophiques, sont tenus de *rédiger une question de philosophie*. Les étudiants qui demandent à être interrogés d'une manière approfondie sur les branches littéraires, sont tenus de *rédiger un travail littéraire*.

Examen pour le grade de candidat en droit.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique comprenant :

L'histoire du droit romain ;

Les institutes du droit romain ;

Le droit naturel ou la philosophie du droit ;

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Examen pour le grade de docteur en droit.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives.

La première comprend :

Les pandectes ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Le droit public ;

Le droit administratif ;

Le droit criminel belge (1re partie : droit pénal).

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;

Le droit criminel belge (2e partie : instruction criminelle) ;

Les éléments du droit commercial ;

Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile ;

L'économie politique.

Les matières de l'examen de docteur en droit doivent faire l'objet de deux années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat notaire.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives, pour les récipiendaires qui ne sont pas docteurs en droit.

La première comprend :

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil ;

Le droit civil (1re partie : un tiers) ;

Les lois organiques du notariat.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers) ;

Les lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique consistant en une rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en langue allemande.

Sciences politiques et administratives.

Candidature.

A. Pour les candidats en philosophie.

Encyclopédie du droit.

Droit naturel ou philosophie du droit.

Introduction historique au cours de droit civil.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

B. Pour les candidats en droit.

Le premier livre du Code civil et le droit successoral.

Doctorat.

Droit public interne. Éléments et matière spéciale (enseignement réparti sur deux ans).

Histoire et institutes du droit des gens y compris la législation sur les consulats (enseignement réparti sur deux ans).

Droit administratif (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Économie politique (matières mises en rapport avec un cours d'un an).

Examen pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;
La géométrie analytique complète ;
La géométrie descriptive ;
L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants ;
Le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations.

La seconde comprend :

La statique analytique et la dynamique du point ;
L'astronomie physique ;
La physique expérimentale ;
Les principes généraux de chimie ;
La cristallographie.

Examen pour le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'analyse pure ;

Le calcul des probabilités ;

La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique ;

La physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ;

L'astronomie mathématique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur l'une des quatre matières suivantes, au choix des récipiendaires :

Les compléments d'analyse ;

Les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste ;

La géométrie supérieure analytique et synthétique ;

La physique expérimentale et mathématique.

Examen pour le grade de candidat en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;

La physique expérimentale ;

Les éléments de zoologie.

La seconde comprend :

La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie ;

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de docteur en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend trois des quatre catégories des matières suivantes, au choix des récipiendaires, savoir :

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées ;

B. La botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétale ;

C. La minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique ;

D. La chimie générale et analytique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur celle des quatre catégories de matières ci-dessus qui n'a pas été comprise dans la première épreuve.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

Examen pour le grade de candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La pharmacognosie et les éléments de pharmacie ;
L'anatomie de texture générale ;
L'anatomie descriptive (ostéologie, syndesmologie et miologie).

La seconde comprend :

La physiologie humaine ;
L'anatomie descriptive (angéiologie, névrologie, splanchnologie, organes des sens), y compris l'anatomie des régions ;
L'anatomie de texture spéciale ;
Les éléments d'anatomie comparée ;
Des démonstrations anatomiques ordinaires ou microscopiques ;
Des démonstrations anatomiques microscopiques.

Examen pour le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet de trois épreuves successives.

La première épreuve peut, à la demande du récipiendaire, être divisée en deux sous-épreuves comprenant respectivement

Première sous-épreuve :

L'anatomie pathologique ;
La pathologie générale ;
L'hygiène publique et privée.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique.

Deuxième sous-épreuve :

La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales ;
La thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'analyse pathologique.

La deuxième comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophthalmologie ;
La théorie des accouchements ;
La médecine légale, non compris la chimie toxicologique.

La troisième comprend :

La clinique interne ;
La clinique externe ;
La pratique des accouchements ;
La théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

Les matières de l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements doivent faire l'objet de trois années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat en pharmacie.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

Les éléments de physique expérimentale ;
La chimie générale ;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de pharmacien.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique ;

Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima ;

La pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde comprend :

Deux opérations chimiques ;

Deux préparations pharmaceutiques ;

Une analyse générale ;

Une opération toxicologique ;

Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments ;

Une recherche microscopique.

Art. 2 id

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, si un récipiendaire, après avoir obtenu d'une autre université ou du jury central, un certificat constatant qu'il a satisfait à la première épreuve d'un examen divisé, se présente dans l'une des universités de l'État pour subir la seconde épreuve, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des deux épreuves telles qu'elles sont réglées par l'article 1er du présent arrêté, sauf celles qui, aux termes du certificat, ont été comprises dans la première.

De même si, dans le cas précité, l'examen est divisé en trois épreuves et si le récipiendaire est porteur de certificats constatant qu'il a satisfait aux deux premières, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des trois épreuves, sauf celles qui, aux termes des certificats, ont été comprises dans le programme de l'une des épreuves précédentes.

IV. De l'entérinement des diplômes.

Art. 20 de la loi. Les diplômes relatifs aux grades prémentionnés, délivrés conformément aux prescriptions des articles précédents, soit par une université de l'État, soit par une université libre, soit par le jury central, seront, avant de produire aucun effet légal, entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles.

Art. 33 id. L'entérinement de chaque diplôme donnera lieu à la perception d'un droit de vingt francs.

ÉCOLES DES MINES ET DES ARTS ET MANUFACTURES.

Les Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines ont pour but d'enseigner les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour l'obtention du grade d'ingénieur honoraire des mines, ainsi que des diplômes :

d'ingénieur civil des mines,
d'ingénieur civil des arts et manufactures,
d'ingénieur civil mécanicien,
d'ingénieur-électricien.

Elles comprennent :

1° Une première division désignée sous le nom d'École préparatoire ;

2° Une division d'application désignée sous le nom d'École spéciale.

ÉCOLE DES MINES.

A. École préparatoire des mines.

Conditions d'admission. — Les conditions exigées pour l'admission à l'École préparatoire des mines, sont :

a) Connaissances littéraires : (1)

1° Langue française ;

---

(1) Les jeunes gens qui ont fait des études moyennes complètes sont dispensés de cette partie de l'examen.

2° Langue latine ou l'une des trois langues flamande, allemande, anglaise ;
3° Histoire et géographie de la Belgique et notions d'histoire et de géographie générales.

b) Connaissances mathématiques :

1° Arithmétique ;
2° Algèbre élémentaire ;
3° Géométrie élémentaire ;
4° Trigonométrie rectiligne et sphérique ;
5° Géométrie analytique plane ;
6° Géométrie descriptive (notions préliminaires et problèmes relatifs au point, à la droite et au plan).

c) Dessin (géométrique et d'imitation) :

Enseignement. — Les cours et exercices sont répartis en deux années et chaque année fait l'objet d'un examen.

1re année d'études.

1° Algèbre supérieure et calcul infinitésimal ;
2° Géométrie analytique des trois dimensions ;
3° Géométrie descriptive ;
4° Physique expérimentale ;
5° Style et rédaction en français (littérature) ;
6° Dessins et épures de géométrie descriptive.

2e année d'études.

1° Géométrie descriptive appliquée ;
2° Mécanique analytique ;
3° Éléments d'astronomie et de géodésie ;
4° Chimie générale et manipulations ;
5° Langue anglaise ou allemande ;
6° Épures de géométrie descriptive appliquée et dessin ;

Le régime intérieur comprend des interrogations et répétitions sur chacune des matières enseignées ; des exercices graphiques sur la géométrie descriptive pure et appliquée et des manipulations chimiques.

B. École spéciale des mines.

La durée des études à l'École spéciale des mines est de trois ans et comprend les cours et exercices suivants :

1re année d'études.

1° Mécanique appliquée et description des machines ;
2° Physique industrielle ;
3° Minéralogie ;
4° Docimasie et essais docimastiques ;
5° Langue allemande ou anglaise ;
6° Travaux graphiques relatifs aux nos 1 et 2.

2e année d'études.

1° Géologie ;
2° Exploitation des mines (1re partie) ;
3° Chimie industrielle inorganique ;
4° Métallurgie (1re partie) ;
5° Architecture industrielle (1re partie) ;
6° Applications de l'électricité ;
7° Travaux graphiques relatifs aux nos 2, 3, 4 et 5.

3e année d'études.

1° Exploitation des mines 2e (partie) ;
2° Topographie ;
3° Exploitation des chemins de fer ;
4° Architecture industrielle (2e partie) ;
5° Métallurgie (2e partie) ;
6° Géographie industrielle ;
7° Économie industrielle ;
8° Législation minière et industrielle ;
9° Langue anglaise ou allemande ;
10° Travaux graphiques relatifs aux numéros 1, 2, 3, 4 et 5.

Le régime intérieur comprend, outre les travaux graphiques et les essais docimastiques énumérés plus haut, des exercices de laboratoire relatifs aux deux cours facultatifs de chimie appliquée, des interrogations et des exercices, des rapports et projets,

ainsi que des excursions géologiques et industrielles faites sous la direction des professeurs chargés de l'enseignement de la géologie, de la chimie industrielle, de la mécanique appliquée, de l'exploitation des mines et de la métallurgie.

A. Ecole préparatoire des Arts et Manufactures.

Conditions d'admission. — Les connaissances exigées pour l'admission à l'École préparatoire des Arts et Manufactures sont les mêmes que pour l'École préparatoire des Mines, sauf qu'on n'exige ni la trigonométrie sphérique, ni la géométrie analytique, ni les éléments de la géométrie descriptive.

La durée des cours à l'École préparatoire est d'un an, et comprend les matières suivantes :

1° Éléments d'analyse ;
2° Mécanique élémentaire ;
3° Physique expérimentale ;
4° Chimie générale et manipulations ;
5° Géométrie descriptive et épures.

B. École spéciale des Arts et Manufactures.

La durée des études à l'École spéciale des Arts et Manufactures est de trois ans, et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re année d'études.

1° Géométrie descriptive appliquée ;
2° Mécanique appliquée et description des machines ;
3° Physique industrielle ;
4° Minéralogie ;
5° Docimasie et essais docimastiques ;
6° Langue allemande ou anglaise ;
7° Travaux graphiques relatifs aux matières 1, 2 et 3.

2e année d'études.

1° Géologie;
2° Chimie industrielle inorganique et organique;
3° Exploitation des mines (1re partie);
4° Métallurgie (1re partie);
5° Architecture industrielle (1re partie);
6° Langue anglaise ou allemande;
7° Travaux graphiques relatifs aux nos 2, 3, 4 et 5.

3e année d'études.

1° Exploitation des mines (2e partie);
2° Topographie;
3° Métallurgie (2e partie);
4° Architecture industrielle (2e partie);
5° Exploitation des chemins de fer;
6° Économie industrielle;
7° Géographie industrielle;
8° Législation minière et industrielle;
9° Langue anglaise ou allemande;
10° Travaux graphiques relatifs aux matières 1, 2, 3, 4 et 5.

SECTION DES ÉLÈVES MÉCANICIENS BELGES.

A. École préparatoire.

Pour l'admission des élèves belges à la section des mécaniciens, le programme est le même que pour l'admission à l'École préparatoire des mines.

La durée des études de l'École préparatoire est de deux ans :

1re année d'études.

1° Algèbre supérieure;
2° Géométrie analytique des trois dimensions, y compris les éléments de la géométrie de position et le calcul graphique;
3° Calcul infinitésimal;
4° Géométrie descriptive;
5° Physique expérimentale;
6° Langue anglaise ou allemande;
7° Épures de géométrie descriptive et dessin.

2e année d'études.

1° Mécanique analytique et hydraulique ;
2° Chimie générale et manipulations ;
3° Géométrie descriptive appliquée et épures ;
4° Théorie des mécanismes et appareils dynamométriques ;
5° Technologie mécanique (travail du bois et des métaux) ;
6° Langue anglaise ou allemande ;
7° Lever et dessin des machines.

B. École spéciale.

La durée des études et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re année d'études.

1° Mécanique appliquée ;
2° Physique industrielle ;
3° Métallurgie générale et sidérurgie ;
4° Architecture industrielle ;
5° Description raisonnée des machines ;
6° Construction des machines ;
7° Travail de l'atelier ;
8° Travaux graphiques relatifs aux nos 1, 2, 4, 5 et 6.

2e année d'études.

1° Exploitation des chemins de fer ;
2° Topographie ;
3° Construction des machines ;
4° Économie et législation industrielles ;
5° Projets et installation des machines ; application de la résistance des matériaux ;
6° Travail de l'atelier ;
7° Dessin et lavis des machines ;
8° Langue anglaise ou allemande.

Régime intérieur. — Outre le travail de l'atelier, les travaux graphiques énumérés ci-dessus et les interrogations et répétitions sur les matières enseignées, il comprend des excursions faites sous la direction des professeurs de mécanique, de physique industrielle, de métallurgie et d'architecture dans les principaux établissements industriels.

SECTION DES ÉLÈVES MÉCANICIENS ÉTRANGERS.

A. École préparatoire.

Pour l'admission des élèves étrangers, le programme est le même que pour l'admission à l'École préparatoire des arts et manufactures.

La durée des études est d'un an et comprend les matières suivantes :

1° Analyse élémentaire ;
2° Mécanique élémentaire ;
3° Physique expérimentale ;
4° Chimie inorganique et manipulations ;
5° Géométrie descriptive, épures et dessin ;
6° Technologie du constructeur (travail du bois et des métaux);
7° Langue anglaise ou allemande.

B. École spéciale.

La durée des études est de deux ans et les cours et exercices comprennent les matières suivantes :

1re année d'études.

1° Mécanique appliquée ;
2° Physique industrielle ;
3° Géométrie descriptive appliquée et épures ;
4° Théorie géométrique des mécanismes et description raisonnée des machines.
5° Travail de l'atelier ;
6° Lever et dessin des machines.

2e année d'études.

1° Architecture industrielle ;
2° Topographie ;
3° Exploitation des chemins de fer ;
4° Construction des machines ;
5° Projets de machines et travail de l'atelier ;

6° Économie et législation industrielles ;
7° Dessin et lavis des machines ;
8° Langue anglaise ou allemande.

SECTION DES INGÉNIEURS-ÉLECTRICIENS.

Il est institué un diplôme d'ingénieur-électricien qui sera conféré :

A. Aux ingénieurs honoraires et civils des mines et aux ingénieurs civils mécaniciens de la Section belge qui, après une année complémentaire d'études spéciales, auront satisfait aux conditions du programme suivant :

1. Théorie de l'électricité.
2. Électro-technique comprenant les diverses applications de l'électricité.
3. Travail au laboratoire d'électricité.
4. Rédaction de projets concernant les diverses branches de l'électro-technique.

Des certificats pourront être accordés aux ingénieurs des arts et manufactures et aux ingénieurs-mécaniciens de la section étrangère qui auront suivi avec succès les études et les exercices de l'année spéciale, conformément au programme ci-dessus, à l'exclusion de la théorie mathématique de l'électricité.

B. Aux élèves-ingénieurs des mines ou aux élèves-mécaniciens de la section belge qui, après deux années d'études spéciales, auront satisfait aux conditions des programmes suivants :

1re année d'études spéciales.

1. Théorie de l'électricité.
2. Électro-technique (1re partie).
3. Mécanique appliquée.
4. Physique industrielle (thermodynamique et applications).
5. Architecture industrielle (1re partie).
6. Cours et dessin des machines.
7. Travail au laboratoire d'électricité.
8. Langue anglaise ou allemande.

2e année d'études spéciales.

1. Électro-technique (2e et 3e parties).
2. Métallurgie (1re et 2e parties).
3. Exploitation des chemins de fer.
4. Architecture industrielle (2e partie).
5. Dessin et projet d'architecture industrielle.
6. Travail au laboratoire d'électricité.
7. Rédaction de projets concernant les applications de l'électricité.
8. Langue anglaise ou allemande.

Inscriptions aux examens. — Les frais d'examens sont réglés comme il suit :

Pour l'admission à l'École préparatoire.	20 fr.
Pour le passage d'une année d'études à la suivante. .	25 »
Pour l'examen de sortie.	50 »

Les récipiendaires paient, en outre, cinq francs pour le diplôme, et deux francs à l'huissier de salle pour chacun des examens.

Les élèves qui aspirent au grade d'ingénieur honoraire des mines n'ont pas de frais d'inscription à payer pour les examens de passage et de sortie.

Le récipiendaire qui, sans motifs légitimes, admis par le jury, ne se présente pas à l'examen au jour fixé, ou qui ne le subit pas d'une manière satisfaisante, perd le montant des frais qu'il a payés. Tout élève qui se présente pour la seconde fois au même examen ne paie que la moitié des frais ci-dessus.

5° Moyens d'encouragement et bourses.

Art. 44 de la loi. Des médailles en or, de la valeur de 100 francs, peuvent être décernées, chaque année, par le gouvernement, aux Belges, quel que soit le lieu de leurs études, auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Ne seront admis à concourir que les jeunes gens qui ont terminé leurs études, et seulement dans les deux années qui suivront l'obtention du diplôme de docteur.

Une récompense en livres d'une valeur de 400 francs est ajoutée à chaque médaille.

Le gouvernement peut, en outre, conférer des bourses de voyage aux lauréats, sur la proposition du jury de concours.

Les étrangers qui auront fait leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par le gouvernement.

Vingt bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges inscrits à l'Université de Liége, peu favorisés de la fortune, et qui ont fait preuve d'une aptitude dûment constatée, à la suite d'un concours devant leurs Facultés respectives.

Les bourses seront conférées par arrêté royal. Il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine

Douze bourses de 2,000 fr. par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, à la suite d'un concours, à des Belges qui ont obtenu, depuis deux ans au plus, le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses seront conférées pour deux ans et réparties de la manière suivante : quatre pour les docteurs en droit et les docteurs en philosophie et lettres; huit pour les docteurs en sciences naturelles, pour les docteurs en sciences physiques et mathématiques, pour les docteurs en médecine et pour les pharmaciens.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages

Discours inaugural de M. le Recteur Trasenster. 3

Remise du drapeau donné aux étudiants par le Roi. 51

Exposé de la situation de l'Université, par M. le Recteur 57

Autorités académiques et Corps enseignant 87

Programme des cours 96

Extrait des dispositions législatives et réglementaires sur l'enseignement supérieur 107